



Stratégie petite enfance de la Ville de Fribourg

Un engagement fort pour les jeunes enfants et les familles

18.02.2025



Préface

La petite enfance est une période unique et précieuse, où se jouent les premières découvertes, les premiers apprentissages et où se tissent les liens qui accompagnent l'enfant tout au long de sa vie. La Ville de Fribourg a à cœur de veiller à ce que chaque enfant puisse grandir dans un environnement bienveillant, stimulant et inclusif. C'est pourquoi la Stratégie petite enfance est un pan essentiel de la politique enfance et jeunesse.

L'objectif est d'être une ville où chaque enfant trouve sa place. Une ville à l'écoute des besoins des tout·es-petit·es et de leurs parents, apte à y répondre. Chaque enfant a des droits — à être protégé, à être éduqué, à être en bonne santé, mais aussi à s'exprimer et à participer à la vie de la communauté. C'est cette reconnaissance des enfants en tant qu'individus à part entière qui est au cœur de la démarche.

Le rôle des parents et des adultes proches de l'enfant est primordial pour son bon développement. C'est pourquoi il est important de les soutenir au travers d'offres attractives, accessibles et répondant aux besoins exprimés par les familles, comme des structures d'accueil de qualité ou encore la mise à disposition d'espaces publics où petits et grands peuvent explorer, apprendre et grandir ensemble. La ville est une opportunité de découverte, un lieu où les enfants peuvent s'épanouir et où les parents trouvent l'accompagnement et le soutien nécessaire.

La Ville de Fribourg souhaite également que les enfants participent activement à la vie de la ville, qu'il s'agisse de jouer, de découvrir la nature, de faire du sport ou de s'immerger dans la richesse culturelle et linguistique qui fait sa beauté. En mettant l'accent sur le respect de l'environnement et sur la diversité, les enfants acquièrent les outils pour devenir des citoyens·nes responsables et ouvert·e·s sur le monde.

Mais cette stratégie ne s'adresse pas seulement aux familles. Elle vise aussi à valoriser les professionnel·le·s de la petite enfance : éducateurs·trice·s, infirmier·ères sage-femmes et hommes sage-femmes, puériculteur·trice·s, assistant·e·s sociaux·ales, travailleuses et travailleurs sociaux·ales, enseignant·e·s, pédiatres, bénévoles, auxiliaires de vie scolaire, stagiaires, responsables intendance, concierges, etc. Ces spécialistes qui, jour après jour, accompagnent les familles dans l'éducation et le développement des enfants. Leur rôle est central pour construire un environnement stimulant, où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.

Réduire les inégalités, encourager l'intégration et permettre à chaque enfant de participer activement s'il le souhaite à la vie de la ville : la stratégie repose sur la vision du Programme de législature, participant ainsi à l'attractivité et à la qualité de vie élevée. Une ville où chaque enfant et chaque famille se sentent chez eux, dans le respect des sensibilités et des convictions de chacun·e.

Nous remercions chaleureusement toutes les familles, adultes et enfants, de la ville ainsi que les professionnel·le·s et bénévoles du domaine qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie.

Le Conseil communal



1. Pourquoi une stratégie pour la petite enfance?	4
1.1 Les bases de l'encouragement précoce.....	4
1.2 Contexte et origine de la stratégie pour la petite enfance en ville de Fribourg.....	6
1.3 Le modèle Primokiz: des solutions globales et interconnectées	7
1.4 Élaboration de l'analyse de la situation.....	8
2. Analyse de la situation	10
2.1 Contexte.....	10
2.2. Offres et prestations proposées pour la petite enfance en Ville de Fribourg	17
2.3 Collaboration et mise en réseau, information et participation.....	17
3. Orientation des actions	19
3.1 Accès à l'information	20
3.2 Clarification des responsabilités et décentralisation des prestations.....	20
3.3 Accès aux offres pour enfants à besoins spécifiques	20
3.4 Développement d'offres pour les 0-4 ans	21
3.5 Renforcement de la coordination et évaluation des actions.....	21
4. Vision, principes directeurs, axes d'action et objectifs.....	21
4.1 Les principes directeurs	22
4.2 La vision : « Fribourg, un engagement fort pour les jeunes enfants et les familles »	23
4.3 Axes d'action et objectifs.....	23
5. Plan des mesures et stratégie de mise en œuvre	24
6. Conclusion	27
7. Annexes	28
Annexe 1 Organisation et pilotage pour l'élaboration de la stratégie petite enfance	29
Annexe 2 Rapports des enquêtes de la Ville de Fribourg	30
Annexe 3 Poster.....	31
Annexe 4 Forum Enfance 2024 : qu'est-ce que l'encouragement précoce ?	32
Annexe 5 Présentation et analyse détaillée des offres et des prestations	33
Annexe 6 Cartographie des lieux de rencontre - 2024	44
Annexe 7 Cartographie enfance de la ville - 2024	45
Annexe 8 Cartographie des structures de socialisation (TOE) – 2024.....	46



1. Pourquoi une stratégie pour la petite enfance?

La politique de la petite enfance a pour objectif d'offrir aux enfants la possibilité de se développer en toute sécurité, de grandir sainement et de bénéficier d'une égalité des chances¹. Elle est un champ d'action primordial de la politique sociale, formant à la fois une composante de la politique de l'enfance et de la jeunesse et une part essentielle de la politique familiale.

Le développement d'une stratégie globale de la petite enfance constitue une tâche transversale qui touche simultanément aux politiques de l'éducation, du social, de la santé, de l'intégration, de la culture, du sport, de la fiscalité et de l'aménagement du territoire. Cela implique des complémentarités et des collaborations importantes entre les différentes entités en charge de ces diverses politiques.² Les offres et les mesures sont interconnectées et couvrent tous les cadres de vie des jeunes enfants. Les parents et les autres personnes intervenant dans la prise en charge et l'éducation des enfants font partie d'un tel système.

L'objectif de la stratégie pour la petite enfance de la Ville de Fribourg, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie enfance-jeunesse « Grandir en ville de Fribourg », est de formaliser la politique communale de la petite enfance, dès la grossesse et jusqu'à huit ans.

Ce cadre définit les orientations politiques communales spécifiques à ce jeune public, donnant ainsi aux acteur·trice·s une base et des lignes directrices claires pour les prochaines années. Il vise à clarifier le positionnement et l'engagement de la commune en la matière vis-à-vis des habitant·e·s et des acteur·trice·s du domaine tout en soutenant sa mise en œuvre. Il est le reflet et la traduction concrète de l'engagement politique dans le domaine de la petite enfance, visant à créer les conditions-cadres pour offrir des chances équitables à chaque enfant. Il cherche ainsi à les soutenir dans leur processus de développement et à favoriser ainsi leur bien-être.

1.1 Les bases de l'encouragement précoce

1.1.1 Définitions

Cette stratégie communale définit la **petite enfance** comme la période allant de la grossesse jusqu'à l'âge de huit ans, en référence à la définition donnée par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies³ et par le projet de stratégie pour la petite enfance de l'Etat de Fribourg. Cette définition permet de prendre en compte les transitions d'une phase de vie à une autre, en particulier celle de l'entrée dans la scolarité obligatoire. Les transitions sont des moments clés de la petite enfance, qui méritent une attention spécifique.

La notion **d'encouragement précoce** peut se définir comme « l'ensemble de toutes les mesures étatiques et privées formellement organisées qui ont pour but de garantir autant que possible des conditions-cadres optimales pour le développement biopsychosocial des enfants jusqu'au moment de leur entrée à l'école – dès leur prise en charge pendant la grossesse en passant par le versement d'allocations pour enfants et l'octroi d'un congé parental, jusqu'à la fourniture de prestations médicales, y compris la formation et le conseil dispensés aux parents, des offres d'encouragement précoce relevant de la pédagogie curative, des offres d'encouragement à l'intégration sociale ainsi que des offres d'accueil extrafamilial et des offres éducatives, etc.»⁴.

¹ Stern, S., Schwab Cammarano, S., Gswend, E., & Sigrist, D. (2019). Instaurer une politique de la petite enfance. Un investissement pour l'avenir.

² Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg. Concept et plan de mesures, Projet approuvé par le conseil d'Etat le 28 mai 2024 pour mise en consultation.

³ RS 0.107 Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant.

⁴ Hafen, M. (2014). Better Together. Prävention durch Frühe Förderung. Präventionstheoretische Verortung der Förderung von Kindern zwischen 0 und 4 Jahren. Rapport à l'attention de l'Office fédéral de la santé publique. Lucerne : Haute école de travail social.



Cette notion d'encouragement précoce, souvent utilisée comme un synonyme de la notion « **de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance (FAE-PE)⁵** », fait référence aux éléments constitutifs de l'éveil des enfants. La « formation de la petite enfance » désigne le processus interne de développement chez l'enfant, c'est-à-dire la contribution qu'il apporte lui-même à son développement et non le système éducatif. Dès sa naissance, un enfant interagit avec son environnement de manière active, en manifestant de la curiosité et en acquérant sans cesse des connaissances. Il contribue ainsi de manière essentielle à son propre développement. « Education » et « accueil » représentent les apports des adultes favorisant les apprentissages de l'enfant et son développement harmonieux. Le terme « éducation » signifie que les adultes mettent en place un environnement stimulant, comprenant de multiples opportunités d'apprentissage. Ces éléments constituent un vis-à-vis pour l'enfant qui, pour sa part, les considère à sa manière, comme son référentiel. « Accueil » correspond à la protection face aux dangers, à la prise en charge et aux soins, tant sur le plan physique – dès la grossesse – qu'émotionnel.⁶

La famille recouvre dans cette stratégie « toute une série de formes et structures du premier noyau permettant d'assurer la prise en charge, l'éducation et le développement des jeunes enfants⁷ ». (...) « Elle est (normalement) le principal et plus important espace dans lequel grandit et se développe le jeune enfant et les parents sont les premiers responsables du développement harmonieux de leurs enfants. Les offres d'encouragement précoce visent à soutenir et non à concurrencer ou remplacer l'action des parents et la relation qu'ils ont avec leur enfant. Le principe sous-jacent est celui de la coéducation⁸, dans lequel il est considéré que les professionnel·le.s et les parents œuvrent conjointement, bien que dans des contextes différents, au développement et à l'éducation de l'enfant. Dans une approche positive de la diversité et une perspective consistant à travailler avec les parents en partant de leurs compétences et ressources plutôt que de leurs difficultés, l'action et l'expertise de chaque personne concernée sont reconnues comme nécessaires et valorisées. Les idées, attentes et besoins des parents dans leur diversité sont recueillis et participent à l'élaboration d'offres (...) »⁹

1.1.2 Les bénéficiaires d'une politique de la petite enfance

Les jeunes enfants et leurs familles sont les premiers bénéficiaires de la politique de la petite enfance. Les acteur·trice·s œuvrant dans le domaine de l'encouragement précoce bénéficient également d'une telle politique concrétisée dans la stratégie. C'est au final l'ensemble du système gravitant autour de l'enfant qui est impacté par sa mise en œuvre.

- L'enfant

Les premières années de la vie, dès la naissance, déterminent l'évolution de l'enfant. Par le droit à l'éducation, la prise en charge précoce de l'enfant dans la famille et en dehors de celle-ci améliore l'équité des chances. Elle favorise une scolarité réussie et également le développement du potentiel du ou de la futur·e adulte.

- Les parents

⁵ Ce concept correspond globalement à la formulation anglophone de Early Childhood Education and Care (ECEC), qui a été introduit en 1998 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et que l'on trouve par exemple dans les différents rapports « Starting Strong » de l'OCDE (2001-2021). Dans celle-ci, le terme « Education » englobe toutefois l'éducation et la formation du jeune enfant. Il en va de même pour le terme « éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE) », un terme équivalent à FAEPE mais utilisé plus couramment en français

⁶ Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2016). Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Elaboré par le Marie Meierhofer de l'Institut pour l'enfance, sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. Zürich (p.24). www.orientierungsrahmen.ch (disponible en français, allemand, italien)

⁷ Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg. Concept et plan de mesures, Projet approuvé par le conseil d'Etat le 28 mai 2024 pour mise en consultation. P14

⁸ Rayna, S., Rubio, M.-N et Scheu, H.(dir.) (2010). Parents-professionnels : la coéducation en question. Toulouse : Ères.

⁹ Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg. Concept et plan de mesures, Projet approuvé par le conseil d'Etat le 28 mai 2024 pour mise en consultation. P14



Les parents sont soutenus dans leurs compétences éducatives et sont valorisés dans leur rôle de parents. Ceux-ci sont au centre du développement de leur enfant. Ils échangent et co-éduquent avec les différent·e·s professionnel·le·s du domaine de l'enfance. Ces échanges et ces offres interconnectées permettent une meilleure intégration de l'enfant dans la société.

- Les institutions publiques et privées

La mise en place d'offres d'éveil, d'accueil et d'éducation dès la naissance représente, à titre préventif, un investissement pour la collectivité dans son ensemble. Une intégration réussie de l'enfant dans la société permet d'éviter le coût du financement de mesures consécutives à des difficultés d'adaptation survenant à l'adolescence ou à l'âge adulte.

- La société

La mise en œuvre d'offres pour les enfants dans l'optique d'un investissement durable favorise l'acquisition de formations professionnelles et de revenus, combat la pauvreté, améliore l'égalité des chances et la cohésion sociale des citoyens et citoyennes.

1.2 Contexte et origine de la stratégie pour la petite enfance en ville de Fribourg

Depuis quelques années, le domaine de la petite enfance et de l'encouragement précoce prend de l'ampleur sur la scène politique mobilisant davantage les administrations publiques. Cette thématique a trouvé place dans diverses stratégies et plans d'action lancés au niveau cantonal sous l'impulsion de programmes nationaux.

C'est donc dans ce contexte qu'en 2019, le Conseil général de la Ville de Fribourg a transmis au Conseil communal le postulat n°104 lui demandant un rapport sur une politique globale de la petite enfance. Dans deux rapports datés de mars 2021 et avril 2022 (Rapport intermédiaire et Rapport final), le Conseil communal a répondu au postulat et défini que le domaine de la petite enfance, bien que s'inscrivant dans la stratégie « Grandir en ville de Fribourg », devait avoir sa stratégie dédiée aux 0-4 ans. Afin de s'aligner avec la définition de la petite enfance de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE) ainsi que sur la définition du projet de stratégie pour la petite enfance du canton de Fribourg, ce sont finalement les enfants de 0 à 8 ans qui ont été retenus pour élaborer la stratégie petite enfance de la Ville. Cette dernière répond par ailleurs à différentes mesures de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » et notamment à la mesure 0.6 : « développer une politique d'encouragement précoce »¹⁰.

En novembre 2023, le Conseil communal a validé la gouvernance pour le suivi et le lancement du travail d'élaboration de la stratégie petite enfance, avec pour objectif d'intégrer de manière cohérente les différentes prestations offertes aux familles et aux jeunes enfants, de promouvoir une coordination efficace entre les acteur·trice·s de la petite enfance afin d'offrir une réponse globale aux besoins des enfants et des familles. L'ensemble du processus a été accompagné par la Fondation RADIX, sur la base du programme Primokiz.

Pour ce faire, et en partant du constat que la force de la stratégie globale « Grandir en ville de Fribourg » repose principalement sur les retours des services et secteurs internes à la Ville, il a été décidé, dans une perspective de complémentarité et d'efficacité, de mettre les forces sur la récolte de

¹⁰ Mesure 0.1 Renforcer la coordination politique entre tous les services et secteurs de l'administration concernés par l'enfance et la jeunesse (CoPil et groupe de répondant·e·s interservices) ; mesure 0.7 Développer, à travers des ateliers participatifs ou des consultations, de nouvelles mesures ou adapter des mesures existantes qui correspondent aux besoins identifiés dans la stratégie enfance et jeunesse ; Mesure 2.1.1 Favoriser et mettre en place des projets participatifs avec des enfants et des jeunes ; Mesure 2.1.7 Sensibiliser des professionnel·le·s de la Ville aux démarches participatives ; Mesure 2.2.1 Sonder les besoins des enfants et des jeunes en ville de Fribourg ; Mesure 3.3.3 Développer des synergies entre les membres du réseau « petite enfance ».



données auprès des premiers bénéficiaires de la stratégie, à savoir les enfants et leurs parents, ainsi que, dans une moindre mesure, auprès des acteur·trice·s de l'encouragement précoce.

1.3 Le modèle Primokiz: des solutions globales et interconnectées

Le modèle Primokiz¹¹ définit la politique de la petite enfance comme une tâche commune relevant du système éducatif, du système de santé et des affaires sociales. Ces trois systèmes sont les piliers d'un système global et interconnecté de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

Ce modèle postule également qu'une politique de la petite enfance doit avoir un champ d'action très vaste allant du cadre général favorable aux familles et aux enfants et qui concerne tous les enfants, jusqu'aux mesures protectrices bénéficiant à un enfant en particulier. Les trois niveaux comprennent :

- la prévention universelle, qui fait appel à une infrastructure conviviale pour tous les enfants et toutes les familles ;
- la prévention sélective, qui comprend des offres et des mesures destinées à certains groupes d'enfants et de familles ;
- la prévention ciblée et l'intervention, qui sont constituées d'offres et de mesures destinées à un enfant ou à une famille en particulier en fonction de besoins spécifiques.

Un système global de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance, comprenant des offres interconnectées, a pour objectif de faciliter une évolution positive et de contribuer à prévenir les troubles du développement.

La politique de la petite enfance a pour fondement essentiel une planification urbaine et de quartiers qui tient systématiquement compte des intérêts des enfants et de ceux des personnes chargées de leur prise en charge et de leur éducation. De plus, les mesures en matière de politique familiale et de politique d'intégration constituent le liant entre les différents piliers et niveaux.

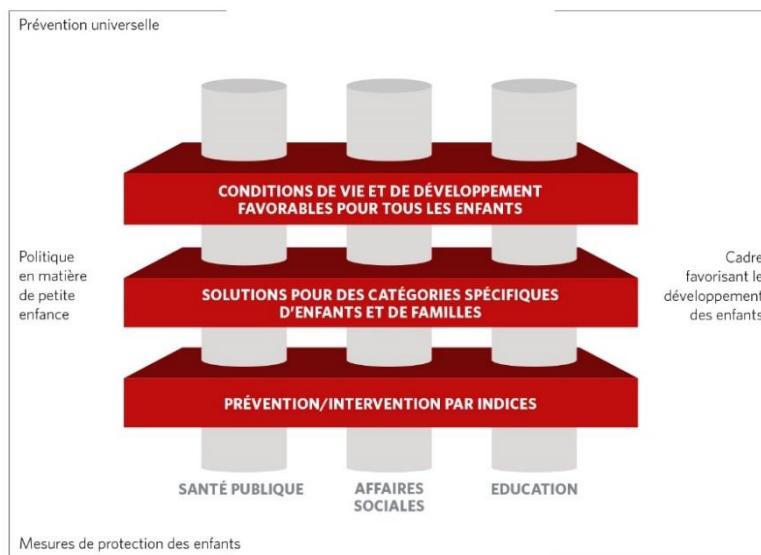


Fig. 3: modèle Primokiz: un modèle intégré pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance
© Fondation Jacobs 2012

Pour qu'aucun enfant ni aucune famille ne passe au travers des mailles du filet, le modèle Primokiz mise également sur des liens verticaux et horizontaux. Concrètement, il s'agit premièrement d'harmoniser les prestations et les structures destinées aux enfants d'un même groupe d'âge et deuxièmement d'aménager les transitions entre la naissance et l'entrée à l'école obligatoire. Dans cette entreprise, la politique de la petite enfance doit également tenir compte d'offres et de structures qui ne sont pas prioritairement axées sur la petite enfance, comme l'aide sociale et l'école.

11 Simoni, H. (2016). Modèle Primokiz, Fondation Jacobs.



1.4 Élaboration de l'analyse de la situation

1.4.1 Mise en œuvre du mandat et gouvernance ?

Élaborée par le Service de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale (EECS), la stratégie petite enfance s'inscrit dans la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » et s'appuie sur les différentes politiques sectorielles de la Ville incluant les compétences des secteurs et services d'autres directions¹². Participative, elle inclut donc une large palette de parties prenantes œuvrant dans le domaine de l'encouragement précoce en ville de Fribourg et principalement les familles et les enfants directement concerné·e·s.

Il a donc été décidé d'intégrer l'élaboration de la stratégie petite enfance aux organes de gouvernance de l'enfance et de la jeunesse, notamment via le Comité de pilotage (CoPil) et le Réseau de répondant·e·s (RdR)¹³ déjà institués. Il a également été convenu de créer un groupe consultatif d'expert·e·s pour accompagner l'élaboration de la stratégie, constitué de professionnel·le·s pluridisciplinaires (internes ou externes) œuvrant dans le champ de l'encouragement précoce.

Ce travail d'analyse de la situation, réalisé dans une démarche participative, repose donc principalement sur le croisement des perspectives entre enfants – parents – acteur·trice·s, avec une attention particulière à la voix des jeunes enfants et des parents allophones. Ce croisement de perspectives reflète la volonté politique de la Ville d'être au plus près des besoins de l'ensemble des familles avec de jeunes enfants, afin de favoriser l'élaboration de mesures qui répondent à leurs préoccupations actuelles.¹⁴

L'élaboration de la stratégie a également été accompagnée à l'externe par la Fondation RADIX et l'Université de Fribourg¹⁵.

1.4.2 Participant·e·s et processus participatif

Dans un contexte où la Ville de Fribourg a pour ambition d'intégrer davantage la population dans ses décisions¹⁶ et de soutenir activement le développement de politiques et de mesures pour la petite enfance 0-8 ans, il a semblé pertinent d'appréhender la perception des jeunes enfants et de leurs parents quant à l'environnement et aux activités qui leur sont proposés. En ville de Fribourg, 36.7% de la population est de nationalité étrangère¹⁷, dont 43% sont des enfants de 0 à 10 ans. Sachant qu'un questionnaire en ligne n'est pas toujours accessible à toutes les personnes, un focus particulier a été mis sur les familles issues de l'immigration afin de s'assurer de recueillir leur regard pour l'élaboration de la stratégie, ainsi que sur les jeunes enfants eux-mêmes.

Ainsi, une méthodologie de recueil des données en deux temps a été développée. Premièrement, une enquête par questionnaire, traduite en neuf langues, a été adressée à l'ensemble des familles de la ville ayant des enfants entre 0 et 8 ans. En complément, et en partenariat avec l'Université de Fribourg, une enquête qualitative visant à sonder les perspectives qu'ont des jeunes enfants et des parents de

12 Organigramme en annexe.

13 Le réseau des répondants est un réseau interne de l'administration communale réunissant plusieurs services concernés par le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

14 Plan de législature 2021-2026

15 Madame Josefina De Pietro et Madame Grossenbacher, cheffes de projet pour la Fondation RADIX Suisse romande dans le cadre du processus Primokiz ; Monsieur Xavier Conus PhD, maître d'enseignement à l'Université de Fribourg et garant scientifique de l'étude qualitative réalisée auprès des enfants et des parents.

16 Plan de législature 2021-2026 - Mesure 1.1 : développer les outils de participation pour la population

17 Programme d'intégration ville de Fribourg, p.7 (2024)



jeunes enfants à propos de leur quartier et de la ville de Fribourg en général a été menée. Celle-ci visait à collecter la parole des enfants eux-mêmes et à approfondir le regard porté par les parents, y compris par des parents peu susceptibles d'avoir répondu au questionnaire en ligne, allophones notamment. La démarche ambitionnait d'ainsi mieux saisir les besoins et les attentes de la diversité d'enfants et de familles.

1.4.3 La participation des familles et des enfants à l'élaboration de la stratégie petite enfance

1.4.3.1 Un questionnaire en ligne pour les familles ayant des enfants entre 0 et 8 ans

Cette enquête a été réalisée dans le but de dresser un état des lieux de la situation des familles de la ville sur des aspects plus qualitatifs que les seuls besoins de moyens de garde et de places de socialisation, ceux-ci ayant été étudiés au travers de l'enquête Microgis réalisée par le canton de Fribourg¹⁸. L'élaboration de l'enquête et les items à sonder ont été co-construits avec des acteur·trice·s de terrain des domaines de la santé, des affaires sociales et de l'éducation via le groupe d'expert·e·s consultatif d'accompagnement. Le questionnaire en ligne était disponible en neuf langues et en langage simplifié durant un mois. Il était également disponible en format papier et le secrétariat du Service EECS s'est tenu à disposition pour répondre à toutes les questions. Le questionnaire comprenait quarante-huit questions abordant diverses thématiques telles que la période péri- et postnatale, les compétences linguistiques, les temps libres, le soutien, l'environnement urbain, la transition vers l'école, la santé, ainsi que les besoins d'informations et la satisfaction.

En tout, 3'286 questionnaires ont été adressés à chaque enfant ayant entre 0 et 8 ans. Avec 571 réponses, le taux de retour des familles se situe à 17.4% pour un taux d'enfants atteints¹⁹ de 26.4%, ce qui est positif.

1.4.3.2 Une enquête qualitative auprès des enfants et des parents avec un focus sur les familles issues de la migration

Une dizaine d'ateliers de recherche participatifs auprès des enfants et des parents ont été réalisés en partenariat avec l'Université de Fribourg²⁰. La mise en œuvre de ces ateliers a permis de récolter le point de vue des enfants et des parents sur ce qu'ils apprécient ou non dans leur environnement hors contexte familial. Cela a également permis de sensibiliser les enfants sur leurs droits, notamment le droit de s'exprimer sur les décisions communales les concernant (art. 12 CDE). Cette démarche de co-construction des ateliers de recherche en partenariat avec l'Université de Fribourg, inédite en Suisse romande, permet une application concrète du droit des jeunes enfants à s'exprimer sur les décisions qui les concernent à l'échelle communale.

1.4.3.3 La participation des acteur·trice·s de l'encouragement précoce : un complément à la perspective des enfants et des familles

Dans le but de compléter la perspective des familles et d'assurer l'ancrage sur le territoire communal de la stratégie petite enfance, un groupe consultatif d'expert·e·s composé d'acteur·trice·s du domaine a été constitué et une cinquantaine d'entretiens avec des acteur·trice·s interdisciplinaires ont été

¹⁸ <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-07/rapport-microgis--diagnostic-et-prospective-en-matiere-de-places-d'accueil-de-jour-des-enfants-dans-le-canton-de-fribourg.pdf>

¹⁹ Taux d'enfants atteints : nombres d'enfants à charge des répondants sur le nombre d'envois questionnaires, car les familles répondent parfois une fois pour deux enfants

²⁰ Une synthèse de la démarche et le rapport final sont disponibles en annexe. Titre du rapport final : Conus, X, Kamrath, C. et Terrier, C. (2024). Enquête qualitative collaborative sur les regards de jeunes enfants et de parents de jeunes enfants sur leur environnement en ville de Fribourg. Rapport final à l'intention du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg. Université de Fribourg et Ville de Fribourg.



réalisés entre janvier 2023 et juin 2023 afin de recueillir les besoins et de comprendre plus finement les enjeux de l'encouragement précoce en ville de Fribourg. Les échanges avec les acteur·trice·s lors des réseaux²¹, des évènements²² et de conférences sur la thématique, ainsi que l'observation et la participation au sein des équipes dans les structures accueillant les jeunes enfants et les familles, ont également participé à enrichir et nourrir l'élaboration de la stratégie. Pour finir, un espace participatif a été mis à disposition le 10 juin 2024 pour l'ensemble des acteur·trice·s de la ville de Fribourg, afin de recueillir leurs constats et/ou besoins identifiés, ainsi que des pistes de solutions et/ou propositions de mesures lors du « Forum de l'enfance Paysage éducatif²³ ».

2. Analyse de la situation

2.1 Contexte

2.1.1 Bases légales internationales et nationales

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est en vigueur en Suisse depuis 1997.²⁴ L'édifice juridique des droits de l'enfant repose sur trois piliers, à savoir le droit à la protection, à l'encouragement et à la participation. Le bien de l'enfant est le critère primordial à considérer pour toute affaire concernant un enfant. Le respect des droits de l'enfant, particulièrement l'information concernant ses droits ainsi que l'aide à l'exercice de ses droits, incombe aux parents, respectivement aux détenteurs de l'autorité parentale et à l'État.

Fig. 2 : aperçu des droits de l'enfant

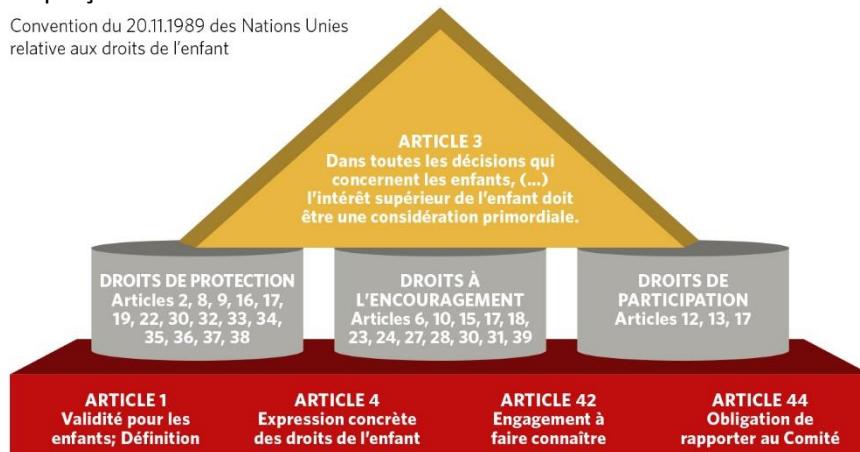


Fig. 5: aperçu des droits de l'enfant

(Source: National Coalition [in: Maywald, J., 2009]. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. IzKK-Nachrichten, 1, p. 6)

Au niveau national, le rôle de la Confédération est en premier lieu d'améliorer les données de base, de coordonner les mesures étatiques et d'encourager l'échange d'informations et d'expériences.

La Constitution fédérale suisse (Cst.) est une référence importante pour la FAE-PE :

Selon l'art. 11 Cst.

21 Réseau des crèches subventionnées de la ville, les réseaux via les paysages éducatifs comme les GRAC, le réseau intercommunal de l'encouragement précoce.

22 Forum paysages éducatif, soirées des futurs 1H, soirées de réseautage AEF, ...

23 Le Forum de l'enfance du 10 juin 2024 est la première soirée organisée, dans le cadre de paysage éducatif, pour l'ensemble des acteurs·trices de la ville de Fribourg travaillant avec des familles et enfants de 0 à 8 ans. L'annexe 4 reprend les termes utilisés pour décrire l'encouragement précoce par les personnes présentes.

24 <http://www.unicef.ch/fr/shop/publications>



1 Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.

2 Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

L'art. 41 Cst. stipule que :

La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que :

- c. les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées ;
- g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.

Le Code civil suisse concrétise les droits et la protection de l'enfance ainsi que les droits et les devoirs de leurs parents et de l'État.

L'Ordonnance sur le placement d'enfants du 19 octobre 1977 (OPE, RS 211.222.338) est la seule base juridique au niveau fédéral qui règle l'autorisation et la surveillance des structures d'accueil. Elle pose en outre les premiers éléments fondamentaux en matière de qualité dans le cadre des conditions d'autorisation. Il est notamment stipulé que les membres du personnel doivent avoir « les qualités personnelles, l'état de santé, les aptitudes éducatives et la formation » leur permettant d'assumer leur tâche.

Des exigences de base en matière d'alimentation, d'hygiène et de sécurité sont également mentionnées.

2.1.2 Bases légales cantonales et communales

Dans le canton de Fribourg, l'encouragement précoce des enfants repose sur deux lois principales : la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) et la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE). Ces lois définissent les actions à entreprendre dans le domaine de l'enfance et de l'accueil. Bien que la notion d'encouragement précoce ne bénéficie pas encore d'une reconnaissance légale spécifique, elle apparaît dans certaines stratégies cantonales, notamment dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention et de l'intégration des personnes migrantes.

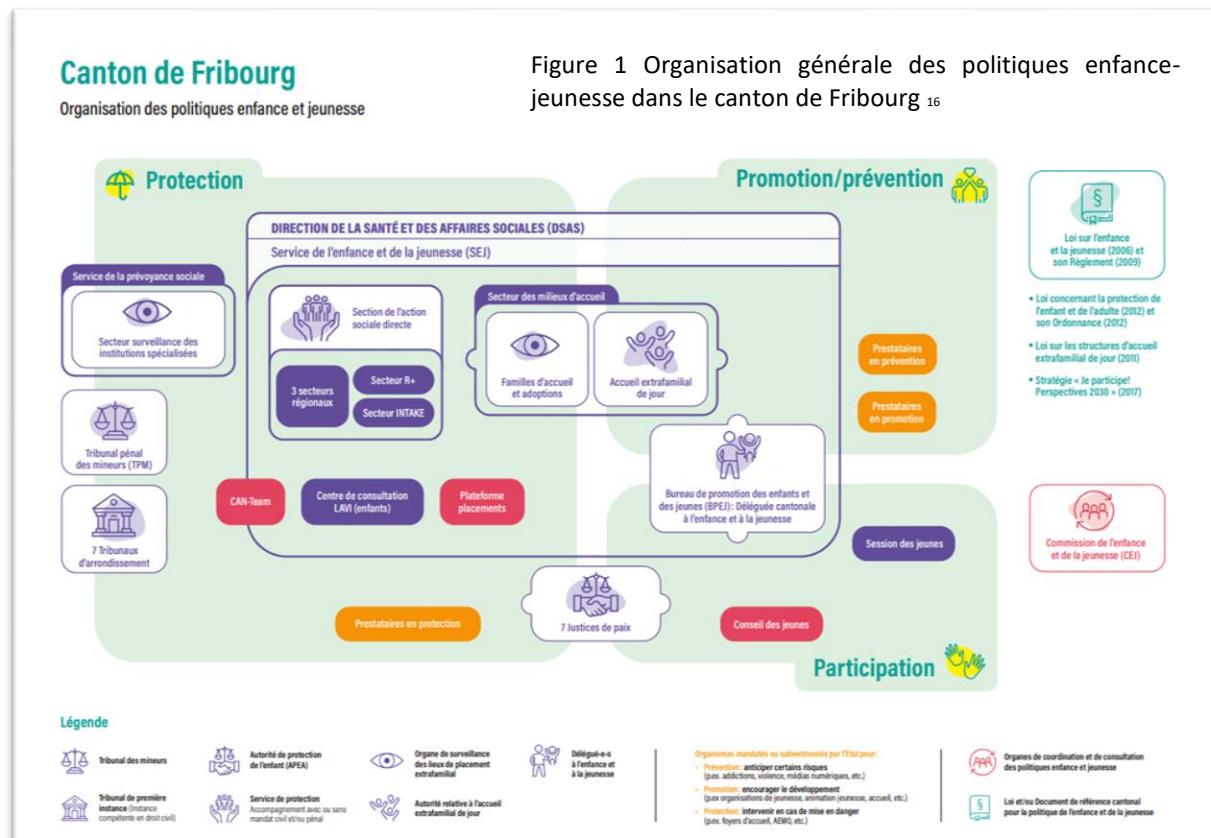
Le cadre suisse prévoit une collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes pour soutenir l'encouragement du développement des enfants et des jeunes de manière complémentaire aux initiatives associatives et privées, suivant ainsi le principe de subsidiarité²⁵. Ce principe priviliege les actions locales, en laissant aux communes la responsabilité principale de l'application des mesures en faveur de la petite enfance.

Le rôle du canton prévu dans ce domaine, en plus de sa responsabilité en matière de protection, est principalement un rôle d'incitation et de coordination. Il soutient les communes dans la mise en œuvre de ces politiques et émet des recommandations à ce sujet, garantissant ainsi la qualité des offres et des prestations et la continuité et la cohérence de la politique de la petite enfance.

²⁵ art. 3 et art. 52 de la Constitution du canton de Fribourg, art. 8 de la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse, nommée dans le projet de stratégie pour la petite enfance du canton de Fribourg.



Les deux lois cantonales sont complétées par des directives dans le domaine de l'accueil extrascolaire et de l'accueil préscolaire. Les structures préscolaires sont réparties en deux catégories : les structures à temps élargi (TOE) et les structures à temps réduit (TOR). Celles ayant principalement pour but la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle sont des TOE, comme les crèches et les accueillant·e·s familial·e·s de jour. Les TOR quant à elles tendent essentiellement à la socialisation de l'enfant et demeurent ouvertes, en principe, jusqu'à 4 heures consécutives, comme les groupes de jeux ou les maternelles. Il n'y a pas de directives légales pour les espaces de rencontre et de socialisation de type maison verte, car l'enfant y est sous la responsabilité de ses parents.



Les communes, selon l'article 6 de la LStE, « évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte. ». En fonction de l'évaluation, elles doivent répondre aux besoins en créant des places d'accueil préscolaire et extrascolaire.²⁶

Le Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) de la Ville de Fribourg du 8 avril 2019 explicite le but dans son article 1, incluant également mais non prioritairement les besoins sociaux et d'intégration.

Pour développer sa politique de la petite enfance, la Ville de Fribourg s'inscrit pleinement dans les stratégies cantonales suivantes :

- La stratégie « Je participe » perspectives 2030²⁷ de 2017.

26 Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, Art 6 https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.1

27 https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/bpej/_www/files/pdf95/strategie_je-participe_16102017_f.pdf



- Le projet de stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg mis en consultation et approuvé par le conseil d'Etat le 28 mai 2024.²⁸

La Ville de Fribourg se base également sur différentes études cantonales et nationales :

- Le rapport d'étude sur le diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants du canton de Fribourg²⁹ de 2024
- Le rapport sur la politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes³⁰ de 2023
- Accueil extra-familial des enfants en situations de handicap par Procap de 2021³¹
- Le rapport sur la politique de la personne en situation de handicap, lignes directrices³² de 2017
- Eveil esthétique et participation culturelle dès le plus jeune âge de 2017³³

Enfin, au niveau communal, la stratégie petite enfance se pense de manière intersectorielle et s'articule également avec les stratégies existantes ou en cours d'élaboration :

- La stratégie enfance et jeunesse « Grandir en ville de Fribourg »³⁴ de 2021
- La stratégie des places de jeux en Ville de Fribourg de 2024³⁵
- Le Programme d'intégration Ville de Fribourg³⁶ de 2024
- Le Concept Seniors³⁷ de 2023
- La charte de durabilité³⁸ de 2022
- Le Plan directeur des sports³⁹ de 2022
- MEMO 2030⁴⁰ de 2024
- MEMOMIX – création d'une bibliothèque mixte publique et scolaire – en cours d'élaboration
- La Politique des quartiers⁴¹ en cours d'élaboration

2.1.3 Données sociodémographiques cantonales et communales

Les données présentées ci-dessous, récoltées en 2023 et 2024, offrent une image de la situation à un instant précis. Avec 21,8% d'enfants et de jeunes de 0 à 19 ans, Fribourg, canton bilingue, est le canton qui a la population la plus jeune de Suisse⁴². Au niveau économique, son PIB est inférieur au produit intérieur brut national (3% contre 3.85% en moyenne). Cette réalité économique influence directement les politiques de l'enfance, d'une part dans la possibilité restreinte d'y allouer des moyens comparables à d'autres cantons, mais également dans la réalité économique des familles vivant dans le canton de Fribourg.

28 <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-06/strategie-pour-la-petite-enfance-dans-le-canton-de-fribourg-concept-et-plan-de-mesures--projet-approuve-par-le-ce-pour-mise-en-consultation-mai-24.pdf>

29 <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-07/rapport-microgis--diagnostic-et-prospective-en-matiere-de-places-d'accueil-de-jour-des-enfants-dans-le-canton-de-fribourg.pdf>

30 <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-10/rapport-2023dsas6-politique-familiale-cantonale-analyse-globale-et-mesures-concretes.pdf>

31 https://www.procap.ch/fileadmin/files/procap/Angebote/Beratung_Information/Politik/Downloads/KITA/Francais/20210629_Procap_Ki_tabericht_2_Auflage_FR_BF_Web.pdf

32 <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-03/politique-de-la-personne-en-situation-de-handicap-lignes-directrices.pdf>

33 https://proenfance.ch/images/actualites/Publication_EveilEsthetique_WEB.pdf

34 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Strat%C3%A9gie%20Grandir%20en%20ville%20de%20Fribourg_publi%C3%A9e_0.pdf

35 <https://www.ville-fribourg.ch/places-jeux>

36 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Programme%20d%27int%C3%A9gration%202024-27_240123.pdf

37 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2023-03/Concept%20Seniors_Synthese.pdf

38 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2022-12/DD_charte_durable%CC%81_FR_WEB.pdf

39 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2022-11/FR-sports22_FINAL72_WEB.pdf

40 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Plan%20directeur%20MEMO2030%20_version%20FR.pdf

41 <https://www.ville-fribourg.ch/politique-quartiers>

42 <https://www.fr.ch/deef/sstat/statistiques-par-themes/effectif-évolution#:~:text=Avec%202021%2C8%25%20de%20personnes,grande%20part%20de%20population%20jeune>



Ce dernier présente en effet de grandes disparités économiques et les indicateurs de pauvreté montrent que le canton de Fribourg présente des taux légèrement plus élevés que la moyenne nationale en matière de chômage ou de soutien social, notamment en raison de sa structure démographique et de l'évolution du marché du travail. Comme le relève le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg de 2023, « le taux de pauvreté stable de 2.2% dans le canton de Fribourg dissimule une précarité croissante depuis 2020. Ainsi, le rapport sur la pauvreté relève qu'une partie de la population exposée aux risques de pauvreté ne fait appel à aucun soutien. Cette précarité cachée démontre l'importance d'un suivi régulier de la situation sociale afin d'adapter les mesures et la nécessaire complémentarité entre associations de soutien aux plus démunis et institutions publiques.⁴³ »

Certains groupes de la population et plus spécifiquement les familles (particulièrement nombreuses et/ou monoparentales) peuvent être davantage touchés par des problèmes financiers. Toujours selon ce même rapport⁴⁴, « la présence d'enfants dans un ménage constitue toujours un risque de pauvreté plus important pour les mères, qui selon une répartition traditionnelle des rôles au sein des couples, ne s'insèrent que partiellement sur le marché du travail. Le taux de pauvreté des femmes est plus élevé que celui des hommes durant les périodes où les ménages ont généralement des enfants à charge. Les taux s'égalisent ensuite au moment où les jeunes s'autonomisent, pour se différencier à nouveau dès l'âge de la retraite. En effet, les femmes subissent en outre les conséquences de leur participation différente au marché du travail, puisque le système suisse de retraite est basé sur un schéma de vie professionnelle continue. (...) Ainsi, les compositions les plus touchées par le risque de pauvreté sont les ménages avec 1 adulte et 1 ou plusieurs enfants (familles monoparentales), qui représentent toujours un tiers des ménages à risque de pauvreté. Ce sont dans 92% des situations des femmes qui se trouvent à la tête des familles monoparentales. »

La récente étude⁴⁵ sur la situation matérielle des enfants et des jeunes à l'aide sociale en Suisse présente plusieurs constats et recommandations clés. Elle révèle que les enfants et jeunes à l'aide sociale en Suisse font face à des défis majeurs, notamment un accès limité aux biens essentiels, des difficultés d'intégration scolaire et sociale, un manque d'opportunités de loisirs, et un fort besoin de soutien psychologique. Elle recommande des soutiens financiers pour les biens de base, des subventions pour les activités extrascolaires, un renforcement de l'accompagnement psychosocial, et une meilleure coordination entre les services sociaux, éducatifs et de santé. Cela permettrait de réduire les inégalités dès la petite enfance et de créer un environnement plus favorable au développement des enfants en situation de précarité.

Dans le domaine de l'aide sociale, quasiment 20% des bénéficiaires de la ville de Fribourg sont des familles monoparentales en 2021.

Actuellement, l'indice conjoncturel de fécondité dans le canton de Fribourg est de 1.52 enfants par femme ce qui est légèrement supérieur à l'indice national de 1.39 et en dessous de la valeur nécessaire pour remplacer les générations, qui est de 2.08 en Suisse.

3'351 enfants de 0 à 8 ans vivent en Ville de Fribourg en 2023, ce qui représente 7% de la population. En 2023, le taux de naissance est légèrement en baisse par rapport à 2021 mais reste relativement stable sur les deux dernières années, avec 365 naissances. Il est important de mentionner que sur le territoire communal, certains quartiers de la ville se distinguent par le nombre de jeunes enfants qui y vivent.

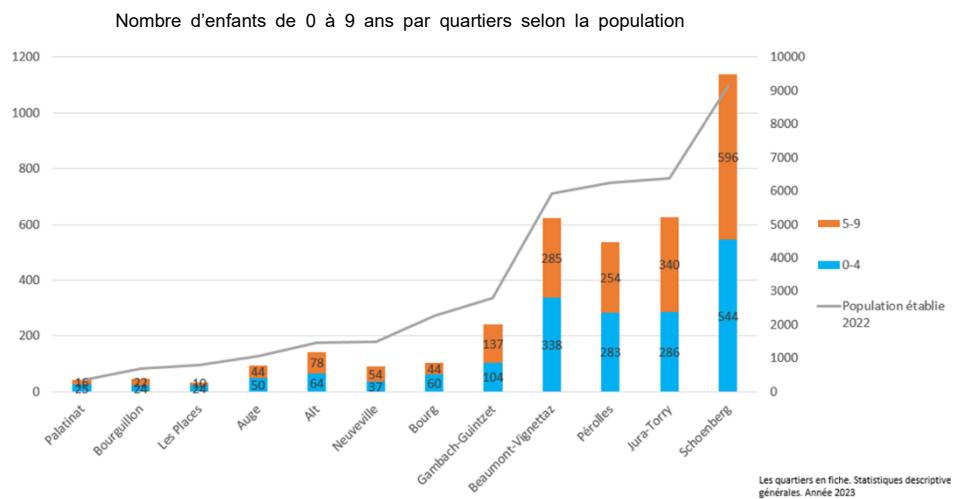
43 Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton. Rapport 2023-DSAS-76

44 Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton. Rapport 2023-DSAS-76

45 *La situation matérielle des enfants et des jeunes à l'aide sociale*, étude élaborée pour la Charte Aide Sociale Suisse sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS, la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, l'Initiative des villes pour la politique sociale, la Ville de Zurich, la Commission fédérale des migrations CFM, avec le soutien financier de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS.



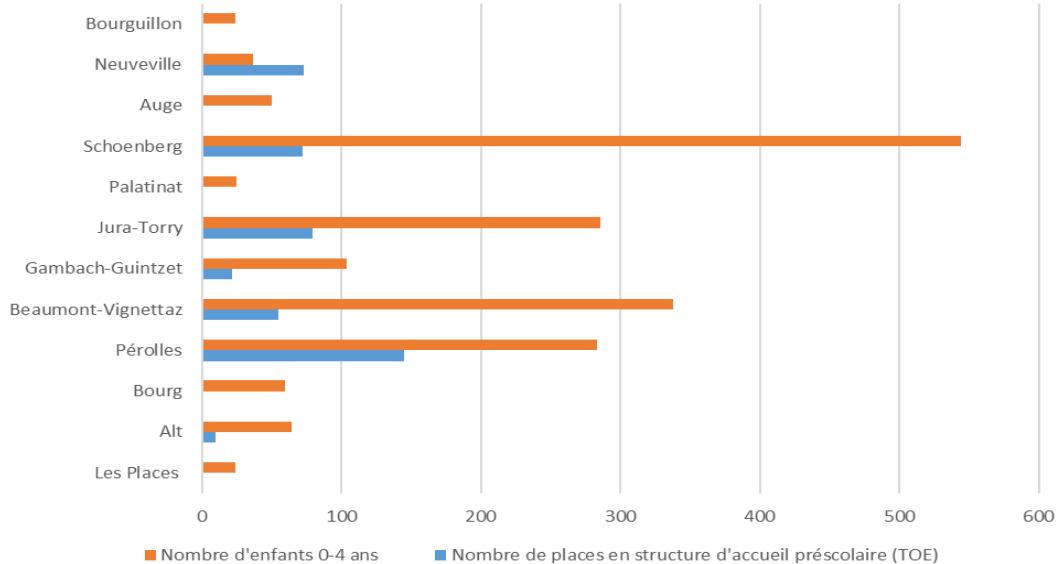
C'est le cas du quartier du Schoenberg, qui concentre près d'un tiers des jeunes enfants de 0 à 9 ans, suivi de Jura-Torry et Beaumont-Vignettaz avec un taux avoisinant les 15%, et enfin Pérrolles avec un taux de près de 13% comme l'illustre le graphique ci-dessous⁴⁶. Le contexte migratoire et l'interculturalité qui se vit dans les différents quartiers de la ville posent des enjeux spécifiques qui requièrent le déploiement de ressources nécessaires pour une approche inclusive et adaptée aux réalités culturels et linguistiques des familles.



Infrastructures de la petite enfance à Fribourg

En termes d'infrastructures et de prestations liées à la petite enfance, la Ville de Fribourg compte une large palette d'offres variées. Onze écoles enfantines et primaires francophones (7) et germanophones (4) sont réparties sur le territoire, mais pas systématiquement dans chacun des 12 quartiers.

Concernant l'accueil extrafamilial, il est intéressant de constater que les crèches subventionnées ont un taux d'occupation stable qui se situe en moyenne à +/- 85% sur les trois dernières années, avec cependant une demande qui n'est pas encore totalement satisfaite. Il est également intéressant de noter que la répartition géographique des crèches ne suit pas une logique de proximité avec le lieu d'habitation. En effet le nombre de places de crèche selon les quartiers n'est pas toujours proportionnel aux nombres d'enfants de 0 à 4 ans vivant dans le quartier comme l'illustre le graphique ci-dessous.



46 Pour plus d'informations : https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/alt_statistiques0723.pdf



L'Accueil extrascolaire (AES) dispose de 670 places d'accueil pour près d'un millier d'enfants inscrits. Le taux de fréquentation est passé de 28.7% à la rentrée 2021-2022 à 32.6% en 2023-2024.

Langues parlées à Fribourg

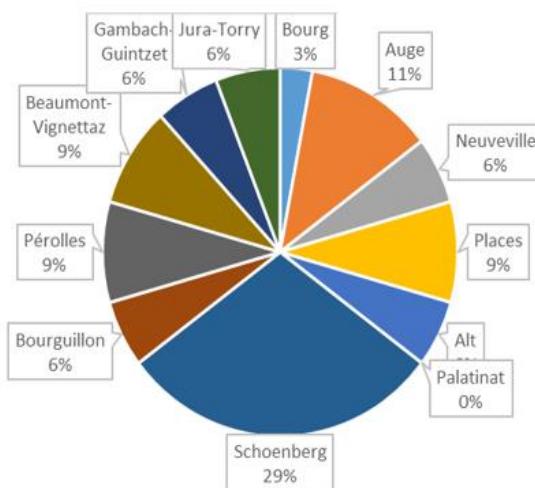
En tant que capitale d'un canton bilingue, la Ville de Fribourg pratique un « bilinguisme pragmatique »⁴⁷ depuis le 19^{ème} siècle. Ainsi, elle participe à la promotion du bilinguisme en le reconnaissant administrativement.

Les langues principalement parlées par les habitant·e·s de la Ville de Fribourg sont : français : 48,2 % ; allemand : 12,58 % ; portugais : 9,55 % ; italien : 3,87 % ; espagnol : 3,57 % ; albanais : 2,77 % ; arabe : 2,63 % ; turc : 2,24 % ; tigrinya : 2 % ; serbo-croate : 1,54 % ; ukrainien : 1,05 %⁴⁸.

Places de jeux

L'environnement urbain et plus spécifiquement les 34 places de jeux⁴⁹ sont des espaces essentiels pour les enfants et leurs familles, comme l'attestent les deux enquêtes.⁵⁰ Il existe des places de jeux de taille différente, avec des aménagements hétérogènes. Le quartier du Schoenberg a un nombre de places de jeux relativement supérieur au reste des quartiers. Néanmoins, mis en relation avec le nombre d'enfants que compte le quartier, les places de jeux publiques ne sont pas particulièrement nombreuses. Il existe d'autres places de jeux privées qui ne sont pas prises en compte ici.⁵¹

% de places de jeux par quartier par rapport au nombre d'enfants de 0 à 8 ans total domiciliés en ville de Fribourg



47 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/4et6b_Rapport%20IDP_Allemand%20langue%20officielle_20180713.pdf
p.25

48 Programme d'intégration de la Ville de Fribourg https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Programme%20d%27int%C3%A9gration%202024-27_240123.pdf

49 Ce nombre se réfère au recensement réalisé par la Ville de Fribourg des places de jeux en 2021.

50 Enquête auprès des familles de la Ville de Fribourg et ateliers auprès des familles. Fribourg (2024).

51 Ces chiffres comprennent les places de jeux gérées par la Ville, elles comprennent donc les places de jeux des écoles. <https://www.ville-fribourg.ch/places-jeux>



2.2. Offres et prestations proposées pour la petite enfance en Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg propose une offre riche et variée de prestations pour les enfants de 0 à 8 ans et leurs familles, structurée en sept thématiques : accueil de jour, lieux de rencontre, activités culturelles et sportives, soutien à la parentalité, aménagement des espaces urbains, santé physique et psychique, et apprentissage des langues. Ces prestations, souvent bilingues, sont mises en œuvre par des acteur·trice·s publics et privés, parfois en partenariat avec le canton. Elles visent à répondre aux besoins de socialisation, de développement et de bien-être des enfants tout en soutenant les parents dans leur rôle éducatif. Toutefois, des disparités géographiques et des défis spécifiques, notamment pour les enfants à besoins particuliers ou issus de familles vulnérables, subsistent.

Le besoin d'améliorer l'accès à l'information, particulièrement pour les familles allophones, mais aussi celui de mieux structurer les ressources disponibles ressort de l'analyse des offres et des prestations. Le rôle des espaces urbains, des structures d'accueil et des activités socioculturelles est essentiel pour la socialisation et l'épanouissement des enfants, cependant l'analyse met en lumière des inégalités d'accès. Il semble donc judicieux de renforcer les visites à domicile pour les familles vulnérables, l'élargissement des offres bilingues et adaptées aux besoins spécifiques, ainsi que l'amélioration des transitions en général, et de la transition vers l'école en particulier. Une approche globale et coordonnée dans le domaine des offres et des prestations d'encouragement précoce est essentielle pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

Les détails et l'analyse des offres et des prestations sont présentés en annexe n°5⁵² selon les thématiques décrites.

2.3 Collaboration et mise en réseau, information et participation

2.3.1 Collaboration et mise en réseau

Coordination de la politique petite enfance et mise en réseau au niveau des administrations

La coordination entre le canton et la commune est un enjeu majeur pour la Ville de Fribourg. En effet, en tant que capitale du canton, une multitude d'offres et de prestations dédiées à la petite enfance sont disponibles sur le territoire de la commune mais ne s'adressent pas seulement aux habitant·e·s de la ville. Dès lors, un besoin accru de coordination avec le canton s'avère nécessaire afin d'optimiser les ressources, harmoniser les efforts, augmenter l'efficacité des prestations en assurant un financement pérenne et juste tout en évitant les doublons.

Au niveau de la coordination cantonale globale de la politique de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) organise les « **Happy Events** » de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Ces évènements offrent la possibilité aux responsables communaux, aussi bien au niveau politique qu'administratif, de se rencontrer et de discuter entre eux de sujets en lien avec la politique de l'enfance et de la jeunesse lors de plusieurs soirées organisées dans la cadre de la stratégie cantonale « Je participe ! ». Bien que non spécifiques à la thématique de l'encouragement précoce, ces espaces permettent de favoriser les synergies entre les administrations communales et d'approfondir certaines thématiques.

Pour le domaine de la petite enfance, le **réseau intercommunal de l'encouragement précoce** réunit les personnes clés, au niveau des administrations, impliquées dans la thématique de la petite enfance. Il a pour but de favoriser les synergies, approfondir et affiner les réflexions, mutualiser les outils, documents, etc. Cet espace de coordination, initié par les communes et soutenu en termes organisationnel et administratif par le canton (BPEJ), semble essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie petite enfance de la Ville de Fribourg, permettant ainsi d'harmoniser et d'assurer sa

52 Voir Annexe n°5 : Présentation et analyse détaillée des offres et des prestations.



pertinence et sa cohérence avec la stratégie petite enfance cantonale. Ce réseau devrait faciliter aussi la coordination auprès des acteur·trice·s privé·e·s, notamment ceux ayant une portée cantonale.

Coordination et collaboration entre les différents services des administrations

A ce jour, différents espaces existent pour collaborer entre services/secteurs des administrations cantonale et communale sur des thématiques ou domaines spécifiques qui touchent à la mise en œuvre de la politique de la petite enfance. En ce qui concerne les structures d'accueil extrafamilial, une rencontre bisannuelle permet de faire le point sur la collaboration entre le **Secteur AEF et le Secteur des milieux d'accueil (SMA)**. Les autres rencontres se font selon les besoins et les situations rencontrées par les structures. Une coordination entre le **Service EECS et l'IMR** existe également pour les questions liées à l'intégration des familles avec de jeunes enfants de 0 à 8 ans en situation de migration, impliquant divers secteurs du service (COSOC, AEF, SCEPM).

2.3.2 Réseau et collaboration entre acteur·trice·s

À l'échelle communale, les réseaux d'acteur·trice·s sont essentiels pour partager des informations, renforcer les liens entre professionnel·le·s et favoriser des projets communs dans le domaine de la petite enfance. Ces réseaux permettent de questionner les pratiques établies, de revisiter les postures professionnelles et d'encourager le dialogue entre la recherche, les acteur·trice·s de terrain et les décideurs politiques. Une pluralité de réseaux formels et informels existent.

Depuis 2018, la Ville de Fribourg a développé des réseaux (Groupes d'Accompagnement - GrAc) dans le cadre des « Paysages éducatifs » dans les quartiers de Jura-Torry et du Schoenberg. Le lancement, en 2024, du premier Forum pour les acteur·trice·s de l'enfance (0-8 ans) renforce également les synergies locales. De plus, un réseau des directions de crèches subventionnées a été créé en 2023, organisant des rencontres bimestrielles pour échanger et harmoniser les pratiques. Cependant, il n'existe pas encore de réseaux professionnels pour les maternelles et les groupes de jeux. Il est important de formaliser les objectifs de ces réseaux pour assurer leur efficacité. La prise en considération des acteur·trice·s de la santé, et notamment des sages-femmes, dans l'organisation des réseaux de la ville semble être un point à améliorer.

Le développement de réseaux axés sur les familles est une priorité pour la Ville de Fribourg, visant à optimiser les ressources existantes et à se concentrer sur les besoins des familles. Ces réseaux doivent contribuer à une meilleure coordination entre les offres d'encouragement précoce tout en évitant de concurrencer les structures en place. Actuellement, le travail de mise en réseau est effectué de manière disparate par différent·e·s professionnel·le·s et l'absence d'une organisation officielle ainsi que de ressources spécifiques reste un défi.

2.3.3 Information et participation des familles, parents et enfants de 0 à 8 ans

La participation des groupes de bénéficiaires et des habitant·e·s est une priorité que le Conseil communal s'est fixé dans son programme de législature. De nombreuses initiatives participatives ont été mises en œuvre ou soutenues par la Ville, telles que le conseil des jeunes, lors de l'élaboration de la stratégie MEMO 2030 ou encore celle de la présente stratégie petite enfance. Cependant, la prise en compte de leur avis dépend des sensibilités et des ressources (temps, compétences, financements) des services impliqués. La poursuite du développement de la participation et l'harmonisation/systématisation des pratiques et processus pour intégrer significativement les bénéficiaires dans l'élaboration des stratégies communales semble être pertinent.

Pour les jeunes enfants ainsi que pour les familles allophones, ces démarches ne sont pas encore pleinement ancrées dans la pratique.



À ce jour, aucune entité centralisée ne diffuse de manière coordonnée l'information destinée aux familles. Les parents doivent s'adresser à plusieurs services et associations pour obtenir les renseignements nécessaires. Cette dispersion des informations a été identifiée comme un obstacle majeur, particulièrement pour les familles récemment arrivées et ne maîtrisant pas la langue locale. Les parents allophones rencontrent en effet des difficultés spécifiques pour accéder aux informations concernant les offres liées à la petite enfance, car celles-ci sont souvent diffusées sous forme écrite et uniquement dans la langue locale. Les familles installées de plus longue date, maîtrisant le français, se déclarent mieux informées et plus à l'aise pour naviguer dans les divers services. Les enquêtes réalisées montrent que cet accès inégal à l'information résulte principalement de la manière dont les informations sont communiquées, plutôt que d'un manque d'intérêt de la part des familles.⁵³

2.3.4. Analyse concernant l'information, la participation, la collaboration et la mise en réseau

La collaboration entre les différent·e·s acteur·trice·s de la petite enfance est déjà bien engagée, notamment à travers des réseaux cantonaux et intercommunaux. Il subsiste un manque de coordination dans certains domaines (groupes de jeux, espaces de socialisation) et une absence de formalisation et de visibilité de ces réseaux. De plus, l'efficacité de ces réseaux est souvent entravée par un manque de ressources humaines et financières. L'activation des réseaux exige du temps et des compétences spécifiques, ce qui peut freiner la participation des acteur·trice·s, en particulier dans les structures qui dépendent en grande partie de bénévoles ou de personnel peu qualifié. Cette situation est péjorée par l'absence de soutien financier suffisant pour permettre une participation régulière et structurée des acteur·trice·s de terrain, en particulier dans les secteurs pré- et périnataux. Par ailleurs, ce sont régulièrement les mêmes associations qui sont à l'origine de ces réseaux.

L'accès à l'information est un enjeu crucial pour la Ville de Fribourg. Actuellement, les informations liées à la petite enfance sont dispersées entre plusieurs services et associations, rendant l'accès difficile, notamment pour les familles allophones et celles nouvellement arrivées⁵⁴. Cette situation crée des inégalités dans l'accès aux prestations, car les familles ne maîtrisant pas la langue locale ou n'ayant pas les outils pour naviguer entre différents services sont pénalisées. Il est essentiel d'adapter les moyens de communication aux réalités et besoins des familles, notamment allophones.

Bien que la participation des habitant·e·s soit une priorité pour la Ville, elle n'est pas encore largement pratiquée, notamment pour les jeunes enfants et les familles allophones. Il manque un cadre formalisé permettant aux bénéficiaires de donner leur avis sur les politiques et les prestations qui les concernent dans le domaine de la petite enfance, afin de s'assurer de l'adéquation des offres proposées avec les besoins réels. Il manque également d'opportunités pour permettre aux parents ayant de jeunes enfants de 0 à 4 ans, plus spécifiquement pour les familles nouvellement arrivées et/ou allophone de s'impliquer lorsqu'elles le souhaitent à la vie de la commune.

En somme, la dispersion des informations, les lacunes en matière de coordination et le manque de ressources dédiées aux réseaux existants limitent l'efficacité des initiatives.

3. Orientation des actions

À la lumière des constats mis en lumière par les enquêtes, différentes directions se dessinent pour faire évoluer les prestations destinées aux familles et aux jeunes enfants. Les orientations visent à renforcer l'accessibilité, l'information, la coordination, les offres et la qualité des services offerts.

⁵³ Conus, X, Kamrath, C. et Terrier, C. (2024). *Enquête qualitative collaborative sur les regards de jeunes enfants et de parents de jeunes enfants sur leur environnement en ville de Fribourg*. Rapport final à l'intention du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg. Université de Fribourg et Ville de Fribourg.

⁵⁴ Ibid.



3.1 Accès à l'information

La première orientation concerne l'accès à l'information, tant en termes de diffusion que de contenu. Il est primordial de garantir à toutes les familles une information claire, précise et complète. À cet effet, plusieurs pistes d'amélioration, issues en partie des retours des familles concernées, semblent pertinentes. Il s'agirait **d'adapter les canaux de communication aux réalités des familles**, notamment en privilégiant l'usage de messages via les téléphones portables à destination des familles allophones et d'intégrer davantage les acteur·trice·s de la santé dans l'élaboration et la diffusion de l'information. De plus, il est essentiel de centraliser la diffusion de l'information afin de minimiser les pertes et les disparités dans son accès. Une évaluation interne des processus actuels de transmission des informations devrait également être menée, afin de déterminer à quel moment, quelle nature et quel type d'informations sont partagés avec les parents et d'identifier les lacunes pour y remédier. Enfin, la création d'une newsletter dédiée et adaptée à toutes les familles pourrait permettre d'aborder des thèmes ciblés, répondant spécifiquement à leurs besoins, tels que la santé psychique des parents. La mise en place d'un **Bureau des familles**, dans le cadre de la nouvelle loi sur les prestations complémentaires pour les familles, permettrait également de centraliser les informations.

3.2 Clarification des responsabilités et décentralisation des prestations

La deuxième orientation porte sur la clarification des responsabilités et du financement entre le canton et la commune, ainsi que sur la décentralisation des prestations. La répartition actuelle des offres sur le territoire communal pourrait être optimisée en tenant compte des besoins et des habitudes de déplacement des familles, comme l'ont révélé les enquêtes menées auprès de celles-ci. Il apparaît nécessaire de soutenir davantage les offres et prestations qui interviennent de manière flexible selon les besoins des différents quartiers (le quartier du Schoenberg, regroupant plus d'un tiers des enfants de 0 à 8 ans semble être l'un des quartiers prioritaires) comme le font déjà quelques associations aujourd'hui mais avec peu de moyens dédiés à la petite enfance. Parallèlement, il y a un manque de statistiques précises concernant les besoins des habitant·e·s en matière de services pour la petite enfance. Celles-ci pourraient être développées pour mieux comprendre les besoins et les anticiper. Ce constat rejoint ceux relevés par l'état des lieux de la politique de la petite enfance dans le rapport du Conseil fédéral (2021)⁵⁵. Il est également crucial d'intégrer les besoins spécifiques des familles dans la **coordination avec les acteur·trice·s locaux, en veillant à une répartition équitable des services dans tous les quartiers**, notamment via des conventions de subventionnement. Enfin, une meilleure coordination avec le canton, en matière de financement des offres cantonales, ainsi qu'avec les communes avoisinantes qui utilisent les prestations de la Ville de Fribourg, permettrait d'assurer une gestion plus juste et efficace des ressources disponibles. Cela permettrait d'identifier clairement les mesures et les priorités communales pour ce qui relève du champ de compétence de la commune, mais aussi de solliciter plus de soutien de la part du canton pour les institutions ayant une portée cantonale œuvrant sur notre territoire. Concernant la thématique de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques⁵⁶ par exemple, des démarches en cours au niveau du canton devraient permettre de clarifier les responsabilités au niveau cantonal. Ainsi, la clarification des responsabilités entre canton et commune permet d'éviter les doublons et les chevauchements entre les différent·e·s acteur·trice·s, tout en évitant les lacunes dans les prestations offertes aux familles. Cela facilitera aussi le suivi et l'évaluation des politiques, tout en rendant leur gestion plus transparente.

3.3 Accès aux offres pour enfants à besoins spécifiques

La troisième orientation concerne la garantie d'un **mieux accès aux offres**, notamment pour les **enfants à besoins spécifiques et leurs familles**, en particulier celles en situation de handicap ou les familles allophones. Il est nécessaire de renforcer la réflexion autour de la prise en charge des besoins spécifiques au sein des structures d'accueil et d'adapter les offres existantes. En outre, l'évaluation

⁵⁵ Politique de la petite enfance. État des lieux et possibilités de développement au niveau fédéral. Rapport du Conseil fédéral du 3 Février 2021.

⁵⁶ Moussa, E., & Fattebert, D. (2022). Motion 2022-GC-19 : *Renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance*. Grand Conseil du Canton de Fribourg.



des possibilités de recourir à des services d'interprétariat dans les structures d'accueil de jour pourrait favoriser une meilleure inclusion des familles allophones, une meilleure compréhension des besoins de l'enfant et une meilleure communication avec les parents.

3.4 Développement d'offres pour les 0-4 ans

La quatrième orientation vise à développer des offres spécifiques pour les enfants de 0 à 4 ans. Il est impératif que les besoins de cette tranche d'âge soient davantage pris en compte dans les prestations offertes par la ville. Cela passe notamment par une intégration des besoins spécifiques des jeunes enfants dans la conception et la stratégie des places de jeux et quand c'est approprié, de manière plus large dans les projets urbains. Par ailleurs, il est recommandé de soutenir et encourager les offres culturelles et sportives destinées aux enfants de cet âge, en tenant compte de leur développement cognitif et émotionnel. La mise en place d'un concept et de mesures favorisant l'apprentissage des langues de scolarisation pour les enfants d'âge préscolaire est également essentiel. Pour répondre aux besoins des parents d'enfants d'âge préscolaire, il serait pertinent de créer des places de garde ponctuelles, ainsi qu'à horaires flexibles et irréguliers. En outre, le développement, en partenariat avec le canton, des prestations de visites à domicile par les acteur·trice·s (tous domaines confondus) intervenant dès la naissance de l'enfant constituerait un soutien précieux pour les familles.

3.5 Renforcement de la coordination et évaluation des actions

La cinquième orientation met l'accent sur le renforcement de la coordination et l'évaluation des actions menées. Il est essentiel de poursuivre et d'intensifier les efforts de coordination entre les différents acteur·trice·s locaux, tout en veillant à une évaluation continue des actions mises en place. À cet égard, l'extension des initiatives du programme Paysage éducatif en ville de Fribourg permettrait de garantir une approche cohérente et inclusive du développement éducatif des enfants. Parallèlement, une évaluation régulière des prestations et des politiques publiques s'avère indispensable pour adapter les actions aux besoins évolutifs des familles et des jeunes enfants.

Ainsi, ces cinq orientations qui se dégagent de l'analyse des besoins sont des leviers essentiels pour viser l'amélioration des services offerts aux familles et aux jeunes enfants, en renforçant leur accessibilité, leur qualité et leur pertinence au regard des attentes et des besoins spécifiques de la population.

4. Vision, principes directeurs, axes d'action et objectifs

La vision, les principes directeurs, les axes d'action et les objectifs s'appuient pleinement sur ceux de l'Etat de Fribourg tout en les adaptant aux spécificités de la Ville de Fribourg. En effet, la densité et la répartition géographique et démographique de la population fribourgeoise, la diversité culturelle, les infrastructures existantes mais aussi et surtout les besoins particuliers des familles et des jeunes enfants recueillis dans les deux enquêtes complémentaires⁵⁷ et résumés dans la partie précédente ont été pris en compte pour proposer une vision communale pour la petite enfance.

Ce chapitre propose huit principes directeurs qui guident l'action ainsi qu'une vision, projection ambitieuse et aspiration de ce que la politique de l'enfance souhaite devenir à long terme. Les objectifs spécifiques ainsi que les mesures correspondantes répondent à ces principes directeurs et se répartissent et se déclinent sur quatre axes spécifiques.

57 Enquêtes auprès des familles de la Ville de Fribourg.



4.1 Les principes directeurs

Les huit principes directeurs ci-dessous guident les décisions et les actions, servent de fondement aux choix stratégiques et aident à orienter la conduite au quotidien. Ces principes reposent sur l'analyse des résultats des enquêtes quantitative et qualitative réalisées auprès des familles, parents et enfants, ainsi que sur les retours des différent·e·s acteur·trice·s.

- 1 **La famille⁵⁸, premier environnement éducatif de l'enfant, pilier de son développement harmonieux :** Valorisation et soutien du rôle de la famille en tant que premier environnement éducatif, en offrant des outils, des ressources et des espaces de dialogue et de rencontre pour permettre aux parents de jouer pleinement leur rôle éducatif et permettre aux enfants de grandir en sécurité. Cela en respectant la liberté individuelle des familles et en les considérant comme responsables.
- 2 **Une éducation intégrée dans les espaces urbains⁵⁹ :** Valoriser et promouvoir le développement global qui transcende les murs des structures d'accueil de jour et des salles de classe, intégrant les espaces publics, les quartiers et les institutions culturelles, sportives et linguistiques comme des lieux d'apprentissage propices à l'épanouissement des jeunes enfants. La ville devient ainsi un espace propice à l'exploration, la découverte, à l'apprentissage des langues et à l'innovation ;
- 3 **Diversité culturelle et linguistique :** Poursuivre le travail de valorisation et d'intégration de la diversité culturelle et linguistique en encourageant les enfants à explorer et à apprécier la richesse des différentes cultures et langues présentes à Fribourg. Les activités culturelles, les évènements artistiques, les échanges interculturels et linguistiques sont des moyens d'apprentissage et de compréhension mutuelle et ne se limitent pas seulement aux enfants scolarisés, mais aussi aux enfants d'âge préscolaire ;
- 4 **Accessibilité :** Viser à ce que les prestations destinées aux 0-8 ans (éducatives, culturelles, sportives, linguistiques, ...) soient accessibles à tous les enfants, indépendamment de leur âge, de leur besoin spécifique, de leur origine sociale, économique ou culturelle ;
- 5 **Durabilité :** Sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux enjeux de la durabilité, en favorisant leur implication dans des projets concrets. Les principes de durabilité sont intégrés dans les activités éducatives, culturelles, sportives et linguistiques ;
- 6 **Participation, éthique :** Favoriser et encourager la participation des enfants et de leurs familles dans les différents programmes qui leur sont destinés. Soutenir le développement de la citoyenneté, en encourageant les enfants à participer à des projets qui bénéficient à la communauté ;
- 7 **Sport, bien-être :** Promouvoir le sport et l'activité physique dans le quotidien des enfants. Le sport est non seulement perçu comme un moyen de santé et de bien-être, mais aussi comme une occasion d'apprendre la coopération et la valeur de l'effort collectif, d'enrichir le vocabulaire et de favoriser l'interculturalité. Ces offres sont aussi accessibles pour les jeunes de 0-4 ans ;
- 8 **Interdisciplinarité, coopération :** Les institutions éducatives, culturelles, sportives et les acteur·trice·s de la société civile collaborent pour créer des programmes intégrés, multidisciplinaires et multilingues qui enrichissent l'apprentissage des enfants.

58 Voir la définition de la famille comme stipulé en partie 1 issue du projet de stratégie pour la petite enfance du canton de Fribourg.

59 Le projet de recherche (enquête qualitative) a mis en évidence le rôle essentiel des espaces urbains dans l'éducation et le développement global des jeunes enfants (motricité, langage, socialisation...). Il semble donc essentiel de le reconnaître, de le formaliser et d'en faire un des principes directeurs de la stratégie petite enfance de la ville.



4.2 La vision : « Fribourg, un engagement fort pour les jeunes enfants et les familles »

La vision de la petite enfance s'inscrit dans celle de la stratégie enfance et jeunesse « Grandir en ville de Fribourg ». Elle se décline de manière ciblée pour le public spécifique des enfants de 0 à 8 ans et leurs familles. Elle permet de clarifier la position de la Ville de Fribourg vis-à-vis de ce public-cible, de fédérer les acteur·trice·s de la petite enfance et de poursuivre le développement du travail de réseau et de coordination déjà amorcé.

« Fribourg, un engagement fort pour les jeunes enfants et les familles »

Les jeunes enfants et leurs familles sont au cœur du développement de la Ville de Fribourg. La Ville favorise **l'équité** des chances, **l'inclusion**, **la durabilité**. Elle valorise **l'apprentissage quotidien**, le respect **de la diversité** et promeut une **participation active** à la vie urbaine dès le plus jeune âge. La Ville reconnaît et soutient le rôle primordial des **parents dans l'éducation** de leur enfant par des offres adaptées. Elle met à disposition des **infrastructures accessibles**, des **structures d'accueil de qualité** et des **espaces publics stimulants**. Elle promeut la **collaboration** entre familles, institutions et acteurs interdisciplinaires. Elle reconnaît l'enfant comme un être compétent, acteur de ses droits.

4.3 Axes d'action et objectifs

Le plan de mesure se décline selon quatre axes et huit objectifs. Ces objectifs s'appuient sur les documents cadre du domaine de l'encouragement précoce ainsi que sur les objectifs du projet de stratégie cantonale.

Axe n°1 : Base, information et sensibilisation

Objectifs

1. Les habitant·e·s, parents et enfants, sont informé·e·s des offres disponibles pour les 0 à 8 ans et ces dernières sont accessibles à la population.
2. L'approche et les objectifs en matière d'encouragement précoce sont connus, inscrits et pris en compte dans les règlements et les conventions.

Axe n°2 : Offres d'encouragement précoce adaptées aux besoins

Objectifs

1. Tous les parents ainsi que leurs enfants en bas âge ont accès à une offre d'encouragement précoce de proximité qui est variée, de qualité et adaptée aux besoins.
2. Les enfants et les familles participent à la réflexion de l'offre en étant écoutés et pris en considération dans la planification des mesures.

Axe n°3 : Coordination, mise en réseau et collaboration

Objectifs

1. La coordination des acteur·trice·s et des offres d'encouragement précoce pour les 0-8 ans est assurée de manière transversale et pluridisciplinaire aux échelons des quartiers et de la ville.
2. L'articulation entre les trois niveaux (fédéral, cantonal, communal) est également assurée.

Axe n°4 : Qualité et formation continue

Objectifs

1. Les prestations offertes sont de qualité et centrées sur les besoins des familles.
2. Le niveau de professionnalisation, de formation continue ainsi que les bonnes conditions de travail des acteur·trice·s de l'encouragement précoce en ville de Fribourg augmentent la qualité des



prestations.

5. Plan des mesures et stratégie de mise en œuvre

Le plan des mesures, construit à partir des données récoltées auprès des parents, des enfants et des acteur·trice·s de l'encouragement précoce identifie les différentes mesures à mettre en place qui auront un impact à long terme pour répondre aux besoins exprimés. Ce dernier sera mis en œuvre pour la période 2025 -2031. La stratégie petite enfance sera revue dans le cadre de la révision de la stratégie globale 0-25 ans prévue en 2031.

Choix des mesures retenues

En tant que partie intégrante de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg », la stratégie pour la petite enfance définit uniquement des mesures spécifiques à cette catégorie.

L'ensemble des mesures identifiées dans le cadre de l'élaboration a été analysé à travers le filtre de la stratégie enfance et jeunesse afin de déterminer :

- Les mesures déjà définies/identifiées dans « Grandir en ville de Fribourg » ;
- Les mesures qui améliorent la politique enfance et jeunesse dans son ensemble mais ne sont pas spécifiques à la petite enfance, par exemple les mesures dans le domaine de la gouvernance ;
- Les mesures d'ordre général dont la mise en œuvre répond aussi à des objectifs plus vastes, par exemple les mesures dans le domaine de la participation.

Par conséquent, de nombreuses mesures relatives à la gouvernance, à l'évaluation, à la coordination et la collaboration internes à l'administration communale se trouvent dans la stratégie « Grandir en Ville de Fribourg » et ne sont pas reprises ici. Les mesures générales de politique enfance et jeunesse qui bénéficient également à la petite enfance ne sont pas mentionnées.

Cette manière de procéder permet d'établir un plan de mesures qui concentre les efforts à fournir de manière ciblée.

Dans le même ordre d'idée, lors de la prochaine mise à jour de « Grandir en ville de Fribourg » en 2026, la stratégie petite enfance sera pleinement intégrée afin que la Ville de Fribourg ne dispose que d'un seul document stratégique pour l'ensemble de sa politique enfance et jeunesse pour les 0 à 25 ans.

La gouvernance de la politique de la petite enfance est intégrée aux organes de conduite de la politique enfance et jeunesse (Comité de pilotage, Bureau et Réseau des répondant·e·s). C'est dans ce cadre défini et opérationnel que seront déterminés la priorisation des mesures, les responsabilités et les ressources nécessaires. En tant que telle, il s'agit d'une stratégie transversale comme la stratégie « Grandir en ville de Fribourg ».

Mise en œuvre des mesures

La planification annuelle de la mise en œuvre des mesures est effectuée par le service EECS, puis est soumise au Comité de pilotage qui définira les mesures prioritaires que les services déposeront dans leurs budgets respectifs pour l'année suivante. Les mesures prioritaires sont identifiées d'année en année et le Conseil communal valide le budget pour la réalisation des mesures concernées.



Plan de mesures 2025 - 2031

Axe n°1 : Base, information et sensibilisation

Objectifs principaux:

- 1. Les habitant·e·s, parents et enfants, sont informés des offres disponibles pour les 0 à 8 ans et ces dernières sont accessibles à la population.**
- 2. L'approche et les objectifs en matière d'encouragement précoce sont connus, inscrits et pris en compte dans les règlements et les conventions**

Mesure 1.1 Etablir un état des lieux des informations reçues par les familles dès la conception d'un enfant, identifier les moments-clés comme la naissance, le deuil périnatal et les lacunes en incluant les offres bilingues afin de proposer un **plan d'action** de transmission des informations avec des outils adaptés, en tenant compte des besoins spécifiques des familles

Mesure 1.2 Intégrer les objectifs stratégiques en matière de petite enfance dans les règlements en lien avec la petite enfance de la Ville de Fribourg et les conventions avec les acteur·trice·s de l'encouragement précoce subventionnés par la ville en nommant la mission et les buts des différents espaces

Axe n°2 : Offres d'encouragement précoce adaptées aux besoins

Objectifs principaux

- 3. Tous les parents ainsi que leurs enfants en bas âge ont accès à une offre d'encouragement précoce qui est variée, de qualité et adaptée aux besoins.**
- 4. Les enfants et les familles participent à la réflexion sur les offres en étant écoutés et pris en considération dans la planification des mesures.**

Mesure 2.1 Encourager le développement ou l'adaptation des offres sportives, culturelles, artistiques ou de vivre-ensemble à destination des enfants de 0 à 8 ans en portant une attention particulière à la tranche d'âge de 0 à 4 ans (équipements sportifs, offres culturelles, MEMO, places de jeux, ...)

Mesure 2.2. Encourager la délocalisation des offres à destination des familles dans les quartiers

Mesure 2.3 Dans le cadre des projets touchant à la conception et/ou à l'animation de l'espace public, évaluer la pertinence du concept de ville ludique pour la ville de Fribourg

Mesure 2.4 Clarifier l'orientation de la Ville par rapport à la collaboration avec les crèches

Mesure 2.5 Renforcer le soutien aux espaces de rencontre parents-enfants existants et encourager la collaboration entre eux pour une meilleure répartition géographique et complémentarité des offres existantes

Mesure 2.6 Développer un concept des groupes de jeux et formaliser leurs missions en tant que lieux de socialisation et d'apprentissage linguistique



Mesure 2.7 Développer un concept d'encouragement précoce avec la(les) langue(s) locale(s) pour les enfants en âge préscolaire allophones au sein notamment des structures d'accueil de jour (questionnaire pour connaître niveau de langue locale 18m avant école, critères d'attribution des places d'accueil en crèche, subventions, etc.)

Mesure 2.8 Sensibiliser les familles aux enjeux de l'entrée à l'école et proposer des offres pour faciliter la transition vers l'école en collaboration avec les écoles primaires et d'autres partenaires (soirée futurs-es 1H, Café parents-enfants pré-post rentrée, EcolePLUS, etc.)

Mesure 2.9 Mettre en place un plan de soutien pour l'accompagnement spécialisé dans les structures extrascolaires ainsi que les activités extrascolaires gérées par la Ville de Fribourg

Mesure 2.10 Soutenir les structures préscolaires dans la reconnaissance de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Mesure 2.11 Soutenir les structures d'accueil pour l'engagement d'interprètes communautaires lors des rencontres avec les parents

Mesure 2.12 Renforcer les offres de "soutien à la parentalité" spécifiques à la petite enfance (notamment les consultations à domicile et des espaces d'écoute pour parents et enfants vulnérables dans leur santé mentale, etc.)

Mesure 2.13 Récolter des données liées à la petite enfance pour planifier/adapter les mesures de la stratégie en fonction des besoins (statistiques et données VdF, enquêtes,...)

Axe n°3 : Coordination, mise en réseau et collaboration

Objectifs principaux:

5. La coordination des acteur-trice-s et des offres d'encouragement précoce pour les 0-8 ans est assurée de manière transversale et pluridisciplinaire aux échelons du quartier et de la ville.

6. L'articulation entre les trois niveaux (fédéral, cantonal et communal) est également assurée.

Mesure 3.1 Mettre en place un outil de transition pour améliorer les échanges d'informations entre les acteur-trices préscolaires, scolaires, extrascolaires et les familles

Mesure 3.2 Mettre en place des espaces d'échanges sur l'encouragement précoce pour divers acteur-trices de la petite enfance en complément des réseaux existants et selon les besoins du terrain

Mesure 3.3 Formaliser le travail de veille et de coordination de la politique petite enfance en assurant la cohérence entre les différents niveaux (Confédération, canton, commune, ainsi que sur les niveaux politiques et administratifs)

Axe n°4 : Qualité et formation continue

Objectifs principaux:

7. Les prestations offertes dans la petite enfance sont de qualité et centrées sur les besoins des familles.

8. Le niveau de professionnalisation, une formation continue ainsi que les bonnes conditions de travail des acteur-trice-s de l'encouragement précoce en ville de Fribourg augmentent la qualité des prestations.

Mesure 4.1 Mettre en place des formations continues pour les structures d'accueil de jour et les activités extrascolaires gérées par la Ville de Fribourg afin de renforcer et harmoniser les compétences du personnel

Mesure 4.2 Accompagner des structures dans la démarche qualité



6. Conclusion

Inclure les jeunes enfants et leurs familles, notamment les familles allophones, dans l'élaboration de cette première stratégie de la petite enfance constitue une approche novatrice et indispensable pour visibiliser et répondre efficacement à leurs besoins spécifiques.

Cette démarche reconnaît la capacité des jeunes enfants à observer et à exprimer des perceptions souvent subtiles de leur environnement. Grâce à des outils adaptés à leur âge, les enfants peuvent partager des retours essentiels sur des aspects souvent négligés, comme les expériences sensorielles, relationnelles et ludiques qui façonnent leur quotidien. Leurs perspectives apportent une richesse unique, notamment dans l'aménagement urbain. En observant la ville à leur hauteur, les enfants offrent des idées précieuses sur la sécurité des espaces publics, leur accessibilité ou encore leur convivialité. Ces retours permettent également de créer des environnements et des prestations plus inclusives, capables de répondre aux attentes de diverses communautés, notamment des familles ne parlant peu ou pas la langue locale. C'est aussi un excellent moyen de visibiliser leurs ressources.

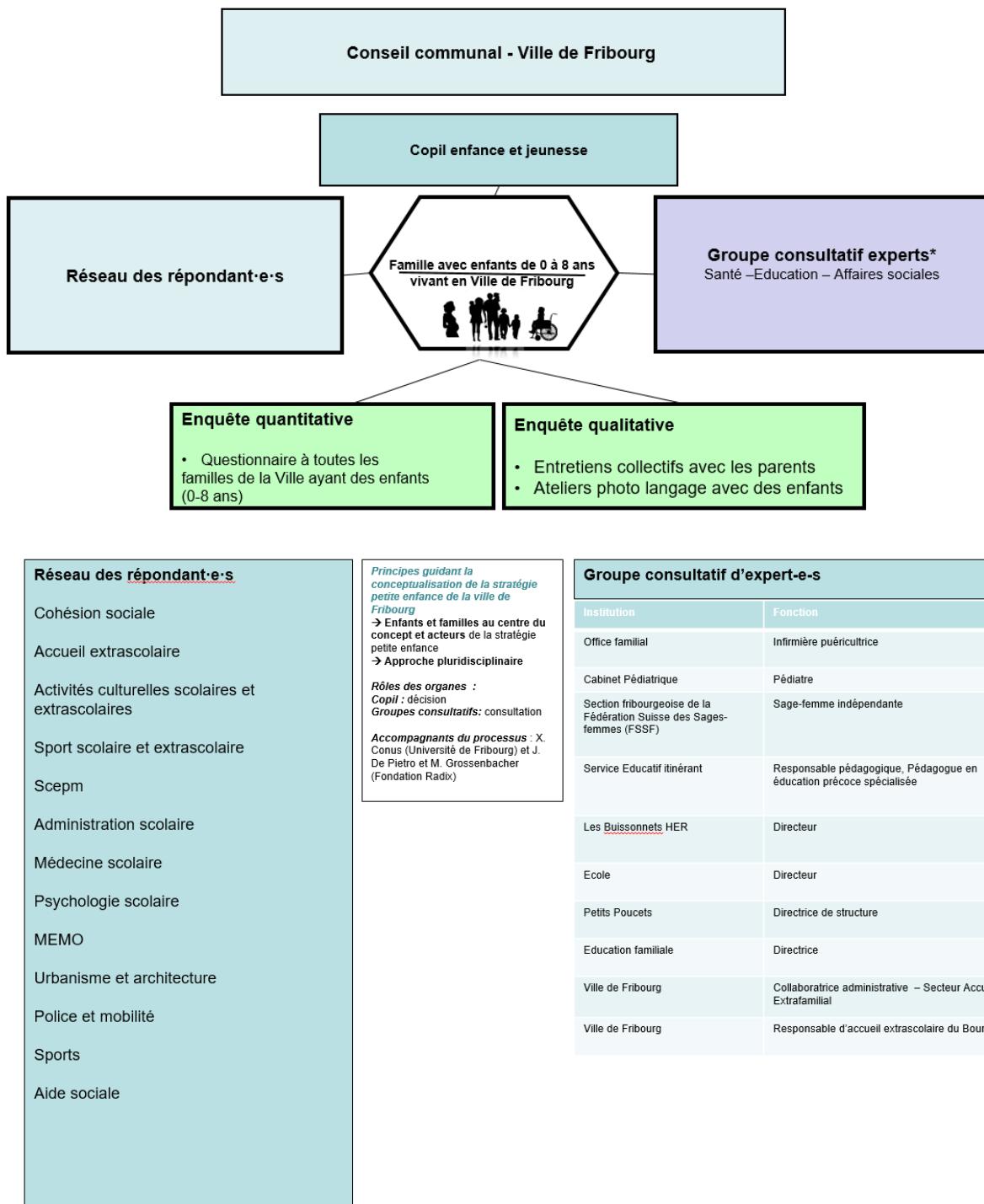
Concevoir des espaces et soutenir des prestations adaptées aux enfants et aux familles favorise la cohésion sociale et permet de prévenir certains coûts sociaux à long terme, liés à l'exclusion, à l'insécurité ou à la santé. Au-delà des bénéfices pratiques et économiques, cette démarche participative participe à la reconnaissance des jeunes enfants comme des citoyen·ne·s à part entière, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle renforce leur sentiment d'appartenance et permet d'élaborer des politiques plus justes, mieux adaptées, orientées vers le bien-être de ses plus jeunes habitant·e·s et de leur famille tout en tenant compte des réalités économiques à long terme. Fribourg, un engagement fort pour les jeunes enfants et les familles.



7. Annexes



Annexe 1 Organisation et pilotage pour l'élaboration de la stratégie petite enfance

Organisation & pilotage pour l'élaboration de la Stratégie petite enfance - Primokiz



Annexe 2 Rapports des enquêtes de la Ville de Fribourg

Rapport Conus, X, Kamrath, C. et Terrier, C. (2024). Enquête qualitative collaborative sur les regards de jeunes enfants et de parents de jeunes enfants sur leur environnement en ville de Fribourg. Rapport final à l'intention du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg. Université de Fribourg et Ville de Fribourg.

et

Rapport sur l'enquête auprès des familles. Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la ville de Fribourg. (2024). Etre une famille avec des enfants de 0-8 ans en Ville de Fribourg, c'est comment ? Wie ist es für eine Familie mit Kindern zwischen 0 und 8 Jahren, in der Stadt Freiburg zu leben? Ville de Fribourg. Fribourg.



Annexe 3 Poster

Une écoute perspicace ... pour des politiques efficaces ?

Ecouter, visibiliser, renforcer : participation des 0 à 8 ans et de leur famille dans l'élaboration d'un concept communal d'encouragement précoce.

Démarche

Ecouter les 0-8 ans et leurs parents pour connaître leurs besoins sur leurs environnements de vie hors contexte familial. Accent particulier sur les familles allophones.

«Les conditions dans lesquelles grandissent les enfants varient d'une commune à l'autre. Il n'existe pas de modèle national ou universel, ni de « dispositif minimum ». Chaque commune est appelée à adapter sa politique de l'enfance et de la jeunesse aux besoins et aux conditions sur le terrain.» Réf. Politique enfance et jeunesse. Il est essentiel d'écouter les enfants et leurs familles, notamment ceux qu'on entend peu comme les familles issues de la migration, afin de bien comprendre leurs réalités et leurs besoins.

Méthode: Perspectives croisées acteurs - parents - enfants

Projet de recherche qualitatif pour visibiliser la perspective des 0-8 ans, des parents sur leurs besoins ainsi que des familles. Focus sur les familles allophones et sur deux quartiers de Fribourg. En partenariat avec l'Université de Fribourg

Entretiens avec les acteurs clés de l'encouragement précoce

Questionnaire en 9 langues adressé à l'ensemble des parents d'enfants de 0-8 ans, co-construit avec les acteurs pluridisciplinaires du terrain

Focus sur les ateliers participatifs «Mes endroits à moi» - Enfants 2-6 ans

Objectifs:

- Sonder ce que les enfants aiment dans leurs environnements de vie hors contexte familial
- Sensibilisation aux droits de l'enfant, notamment le droit de s'exprimer sur les décisions communales les concernant (Art.12 CDE).

Où ? Dans deux quartiers de Fribourg

- 1 atelier mères-enfants 2-4 ans (avec espacefemmes)
- 2 ateliers dans les crèches 2-4 ans
- 4 ateliers dans les écoles 4-6 ans

Comment ?

Préparation en amont:

Participation au colloque d'équipe des structures pour présenter le projet, autorisations institutionnelles, autorisation des parents, création de matériel adapté aux enfants

L'accueil et l'importance du lien

Introduction adaptée au contexte : immersion avec les 5 sens pour les 2-4 ans, cafés-croissants avec les mamans, espace de jeu libre/garderie avec personnel formé pour les entretiens familles ...

Des interprètes selon les besoins

Un dispositif commun: lecture d'un livre au sujet de la ville et du quartier, deux sets de photolangage de la ville et du quartier avec 3 questions

Conclusion: Un souvenir à ramener chez soi

Coordination avec le corps enseignant, les éducatrices, les spécialistes, les interprètes communautaires, les structures d'accueil de jour, les associations

Exemple de question posée aux enfants

C'est quoi la ville pour vous? C'est la maison. La route.

Focus sur les ateliers participatifs avec les parents

Objectifs:

- Sonder des parents sur leurs besoins et ressources dans le quartier dans le cadre de l'éducation et du développement de leurs jeunes enfants.
- Donner particulièrement voix aux parents issus de la migration afin de tenir compte de leurs regards dans les politiques mises en œuvre.

Où ? Dans deux quartiers de Fribourg

3 ateliers parents

Comment ?

Préparation en amont:

Recherche de lieux, invitation et communication des ateliers, acteurs relais, stand lors d'événements organisés par la Ville et associatifs, gestion des inscriptions, recrutement des interprètes, aménagement de l'espace de jeux libre pour les enfants

L'accueil et l'importance du lien

Disposition des photolangages dans la pièce, café, espace de jeux libre accompagné par une professionnelle de l'enfance, goûter pour les enfants

Un dispositif commun: 10 questions - groupe de discussion encadrés par l'Université de Fribourg (Xavier Conus)

Conclusion: Brunch

Coordination avec les maisons de quartier, le tissu associatif du quartier, les éducatrices, les spécialistes, les interprètes communautaires, les structures d'accueil de jour, les associations clés dans l'encouragement précoce et la migration

Témoignage de parent issu de la migration

Parce qu'on a envie de partager, pas d'être seulement dans l'esprit de recevoir, montrer qu'on peut apporter quelque chose et qu'on n'est pas là sans ressources ni compétences.

Perspectives: l'analyse des données des deux enquêtes est en cours. Les inputs seront pris en considération dans l'élaboration de la stratégie petite enfance communale, qui devrait sortir fin 2024.

Annexe 4 Forum Enfance 2024 : qu'est-ce que l'encouragement précoce ?

Représentation de la notion d'encouragement précoce pour les acteur·trice·s du réseau de l'enfance de la Ville de Fribourg.





Annexe 5 Présentation et analyse détaillée des offres et des prestations

1. Offres et prestations proposées

De manière générale, les familles et les jeunes enfants de la Ville de Fribourg bénéficient d'une large palette de prestations diversifiées, dont certaines sont bilingues. Elles sont présentées dans le répertoire jeunesse et famille⁶⁰. Certaines prestations sont financées et mises en œuvre directement par l'administration communale, au travers de six services de la Ville⁶¹ concernés par le domaine de la petite enfance. D'autres prestations sont réalisées à l'initiative d'acteur·trice·s privé·e·s. Enfin, il existe une pluralité d'offres destinées aux enfants et aux familles qui sont partiellement financées par la Ville de Fribourg, parfois en partenariat avec le canton et qui sont déléguées aux institutions associatives via des conventions stipulant les obligations de chaque partie et les conditions d'octroi de la subvention.

Les prestations destinées aux enfants de 0 à 8 ans et leurs familles sont catégorisées selon la méthodologie proposée par le modèle Primokiz, présentées ci-après en sept catégories : la première présente les prestations existantes liées aux structures d'accueil de jour et les six autres abordent les différentes prestations existantes selon diverses thématiques transversales :

- a. *Structures d'accueil de jour et offre de garde d'urgence*
- b. *Lieux de rencontre*
- c. *Culture, loisirs et activités d'éveil*
- d. *Soutien à la parentalité*
- e. *Espaces urbains*
- f. *Santé physique et psychique*
- g. *Soutien à l'apprentissage des langues*

Certain·e·s acteur·trice·s travaillent spécifiquement dans une des catégories définies. Toutefois, plusieurs acteur·trice·s se retrouvent dans différents domaines.

a. *Structures d'accueil de jour et offre de garde d'urgence*

Garde préscolaire

La Ville de Fribourg subventionne 395 places d'accueil en crèches (TOE⁶²), dont 360 sur le territoire communal, réparties sur 13 structures. La Ville dispose d'un barème qui détermine le tarif en fonction des revenus. Lors de l'exercice 2023, le taux d'occupation avoisinait les 90%. Trois crèches sont bilingues.

Le secrétariat du Secteur de l'accueil extrafamilial saisit les demandes des parents sur une liste d'attente centralisée (LAC). Les directions des crèches attribuent les places dans l'ordre d'arrivée sur la LAC et gèrent le remplissage de leurs structures. Les parents n'ont pas forcément accès à une crèche dans leur quartier. La durée de placement minimale est de 1.5 jour pour permettre une bonne adaptation de l'enfant à son environnement, avec parfois quelques exceptions.

Il existe également trois groupes de jeux (dont un en forêt) et deux maternelles (TOR⁶³), dont un groupe de jeux et une maternelle sont subventionnés par la Ville de Fribourg. Ces espaces ont pour vocation d'être des espaces de socialisation et d'apprentissage de la langue de scolarisation : l'enfant

60 <https://www.ville-fribourg.ch/reperoire-jeunesse-et-familles>

61 Service de l'enfance des écoles et de la cohésion sociale, Service de l'administration générale, Service de la culture, Service des sports, Service de l'urbanisme et architecture, Service de l'aide sociale, Service de la police locale et de la mobilité.

62 TOE (temps d'ouverture élargi) désigne les structures qui a pour but la conciliation vie familiale-vie professionnelle et qui est ouverte au moins 20heures par semaine. (Directives sur les structures d'accueil préscolaires (2017) Fribourg, p.6.

63 TOR (temps d'ouverture restreint) désigne toutes les structures qui a pour but la scolarisation, qui ne permet pas la conciliation vie familiale-vie professionnelle et qui est ouverte, en principe jusqu'à 4 heures consécutives. Directives sur les structures d'accueil préscolaires (2017) Fribourg, p.6.



peut, durant un temps réduit, entrer en relation et développer ses compétences au travers d'échanges avec les autres enfants, avec un encadrement professionnel.

Pour compléter l'offre de garde, la Ville de Fribourg soutient les parents faisant appel à l'association famiya, association privée autorisée par le Service de l'enfance et la jeunesse, qui emploie des accueillant·e·s (ex-mamans de jour) qu'elle forme et contrôle. En 2023, on comptait 44 accueillant·e·s. Il existe également des accueillant·e·s indépendant·e·s agréé·e·s et non subventionnées.

Conformément à la LStE, une évaluation des besoins des familles en matière de garde est réalisée tous les quatre ans. Le rapport Microgis de 2024⁶⁴, réalisé par le canton de Fribourg, donne une vision actuelle des besoins.

Accueils extrascolaires

La Ville de Fribourg compte sept accueils extrascolaires dont six sont exploités par la commune. Ces accueils sont situés à proximité des sites scolaires. En 2023, le nombre de places s'élève à 670 dans les accueils de la Ville. Grâce à une augmentation régulière du nombre de places d'accueil (+350 places depuis l'année scolaire 2017-2018, soit +109.4%), la demande est quasiment couverte.

L'accueil extra-scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers soulève de nombreuses questions et difficultés. Certains enfants qui bénéficient d'une MAR intégrative sont parfois sur-stimulés par les grands groupes des accueils et n'ont pas les capacités de s'adapter. Il s'ensuit une fatigue marquée et / ou des difficultés de comportements. Les enfants en situation de handicap qui sont scolarisés en institution spécialisée ne bénéficient pas d'accueil extrascolaire sur place. Selon l'organisation actuelle, ils doivent se rendre dans l'accueil de leur commune, ce qui ne correspond pas toujours à leurs besoins et complique l'organisation familiale. Pour le moment, les accueils extrascolaires ordinaires ne sont pas encore en mesure d'accueillir ces enfants (nombre d'enfants, aménagement de l'espace, formation des accueillants).

Garde d'urgence

Le programme « Chaperon Rouge » de la Croix-Rouge met à disposition des familles un moyen de garde d'urgence. Cette prestation de garde d'enfant à domicile est proposée et prise en charge par le Service de l'aide sociale suite à une évaluation du besoin des familles avec enfants, si celle-ci est indiquée. Le Service de l'aide sociale collabore également avec d'autres acteur·trice·s de la santé ou de l'éducation. L'offre de la Croix-Rouge comprend également des bons de respiration pour les familles éprouvées afin que celles-ci puissent avoir quelques heures de repos et une formation de babysitters.

L'association espacefemmes met à disposition un espace de garde pour les enfants dont les parents participent à des cours de langue. L'espace est coordonné par une professionnelle qui travaille avec des mères récemment arrivées dans le canton de Fribourg. La garderie KIWI située dans le quartier du Schoenberg propose également des cours de langue de français et d'allemand.

Plusieurs associations offrent des prestations de soutien et d'accompagnement pour les équipes des structures d'accueil de jour. Le Service éducatif itinérant propose une offre de soutien à la réflexion et à la mise en place d'outils favorisant l'accueil de tous les enfants. Le focus est mis sur le fonctionnement et les routines de la structure en vue de les adapter aux besoins de tous. L'Association pour l'éducation familiale (AEF) propose également un accompagnement aux équipes.

b. Lieux de rencontre

Espaces de rencontre parents-enfants

Les espaces de rencontre parents-enfants comprennent La Parenthèse et la Maison de la Petite

64 <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-07/rapport-microgis--diagnostic-et-prospective-en-matiere-de-places-d'accueil-de-jour-des-enfants-dans-le-canton-de-fribourg.pdf>



Enfance⁶⁵. Ces associations sont dédiées aux familles d'enfants de 0 et 4 ans, ouverts tous les jours ou de manière hebdomadaire et sont encadrés par des professionnel·le·s. Ces espaces peuvent accueillir différentes personnes (parents, autres membres de la famille, voire des professionnel·le·s) accompagnant un enfant. Ces espaces ne sont pas destinés à concilier la vie de famille et la vie professionnelle. Ils ont pour but d'offrir des espaces de socialisation, de rencontre, d'information, de soutien et d'accompagnement aux parents dans l'acquisition de compétences parentales. Ces lieux sont gratuits ou sur participation financière volontaire. Aucun de ces espaces de rencontre n'est soumis à une autorisation d'exploitation du SEJ, car la responsabilité incombe aux parents présents.

Autres lieux de rencontre

Il existe quatre centres d'animations socioculturels (CAS) qui accueillent des enfants dès 6 ans répartis dans différents quartiers de la Ville de Fribourg.

D'autres lieux proposent également de se rencontrer mais ne sont pas forcément encadrés par un·e professionnel·le du domaine de l'enfance ou de la famille, comme MEMO ou L'Île aux Trésors.

Les églises et les centres communautaires accueillent également des familles et leurs enfants.

c. Activités d'éveil : Culture, loisirs et sport

En matière d'activités d'éveil pour les familles et leurs enfants, plusieurs associations proposent des activités axées sur le sport, la culture ou la nature tout au long de l'année. Ces activités sont cependant principalement destinées aux enfants scolarisés.

Le sport est vivement sollicité et les activités de culture et de loisirs ont généralement beaucoup de succès auprès des enfants et des familles

Sport

Il existe plus de quatre-vingt-dix clubs sportifs dont plusieurs sont subventionnés par la Ville. Minimove et la Gym Poussette sont des activités proposées pour les plus petits. Des activités sportives extrascolaires organisées par la Ville de Fribourg sont disponibles pour les enfants dès l'école primaire, comme les Open Sunday et les Supercamps. Il y a actuellement une quinzaine d'activités proposées pour près de 1'000 places. Cette offre est entièrement gratuite. La Ville de Fribourg possède également deux piscines et une patinoire.

Culture et loisirs

Il existe également plusieurs associations dans le domaine de la musique, de la danse et du chant qui figurent sur le répertoire de la Ville. Concernant le coût de participation, les associations demandent une cotisation annuelle aux membres ou les activités sont payantes selon le programme. De son côté, la Ville de Fribourg, via l'Ecole des p'tit·e·s artistes, propose durant toute l'année scolaire un programme d'initiation gratuit d'environ 70 ateliers hebdomadaires dans 22 disciplines différentes (peinture, sculpture, théâtre, musique,) aux élèves de 1H à 8H.

Il existe des offres hebdomadaires et mensuelles gratuites (MEMO, Livr'Echange, ...). Certaines activités nécessitent une inscription. Des lieux spécifiques proposent des offres culturelles présentant un programme pour les plus petit·e·s et des animations uniquement dans certains quartiers.

Des ateliers découvertes sont proposés par l'Office familial (massage, lecture, musique, sport ...) dans le cadre de son service de puériculture et conseils aux parents. L'association Education familiale propose également des activités thématiques aux familles et collabore avec d'autres associations dans le cadre de leur animation. Livr'Echange propose des ateliers enfants-parents autour du livre et de la promotion de la diversité linguistique. L'Île aux trésors propose de l'éveil à la danse mais également

65 La Maison de la Petite Enfance s'identifie comme une « Maison Verte », concept créé par la psychanalyste Françoise Dolto.



un espace de jeu.

MEMO accueillie dans ses locaux les écoles et développe, en fonction de son programme, des animations et des ateliers pour tous les âges, comme Né pour lire.

Les enfants peuvent également découvrir tout au long de l'année des animations récurrentes comme celles organisées au Port de Fribourg, LES CHARRETTES ! ou le festival Juvenalia ainsi qu'à L'Atelier.

d. Soutien à la parentalité

Certaines structures œuvrent pour proposer aux familles des conseils à la parentalité, du soutien dans les difficultés rencontrées avec leurs enfants ou pour des démarches administratives, mais également un suivi personnel et des ateliers de formation. Des structures ont pour but d'offrir un espace d'écoute et de participation aux questions qui concernent l'enfant. Plusieurs institutions, tous domaine confondus, proposent des offres universelles ou sélectives en fonction des besoins et difficultés identifiées. Elles peuvent ainsi répondre rapidement aux familles et si besoin les réorienter vers des spécialistes, qui agissent au travers d'offres indiquées. Par ces offres, les parents trouvent du soutien lorsque leur santé mentale est atteinte, en cas de stress ou épuisement parental, mais également dans l'apprentissage de leur rôle de parents. Ils peuvent ainsi acquérir une palette de compétences en étant soutenus, guidés et accompagnés par des expert·e·s du domaine. Les acteur·trice·s de la santé (pédiatres, sages-femmes et hommes sages-femmes, infirmier·ères-puériculteur·trices, ...) jouent également un rôle très important. Ils sont souvent le premier et parfois l'unique soutien parental dans les premières années de vie de l'enfant, et jouent un rôle central souvent peu reconnu dans le soutien, l'information et l'orientation des familles vers le réseau selon leur besoin.

L'association Education familiale et l'Office familial, notamment son service de puériculture et conseils aux parents, sont les principales associations présentes auprès des familles de petit·e·s pouvant faire du soutien familial à domicile mais également individuel. Ces associations bénéficient d'un subventionnement cantonal et communal. Le Service éducatif itinérant (SEI) s'adresse aux familles avec un enfant dès la naissance et jusqu'à la deuxième année de scolarité (2H) lorsque leur enfant présente un développement inhabituel, différent ou à risque, un retard de développement ainsi que pour les enfants en situation de handicap. Cette prestation cantonale est un service important lorsque les parents ont besoin d'accompagnement pour soutenir le développement de leur enfant. L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure d'accompagnement et d'aide auprès des parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant.

D'autres associations accompagnent les familles dans certaines thématiques plus ciblées comme la santé psychique ou les difficultés administratives et financières. L'Office familial offre également un soutien spécifique pour les couples qui sont en difficultés dans leur relation de couple à l'arrivée de l'enfant et dans les premières années.

Les cafés parents-enfants sont destinés aux parents accompagnés de leurs enfants. Ils sont organisés par l'association Education familiale et sont répartis dans différents quartiers. Ces cafés offrent un espace pour partager autour de l'éducation des enfants durant quelques heures.

e. Espaces urbains adaptés aux enfants

Les prestations et actions menées sur la thématique des espaces urbains en ville traduisent une réflexion approfondie sur la place des enfants dans l'espace public. Elles tentent au maximum de prendre en compte leur perception, leur besoin d'autonomie et leur droit à évoluer dans un environnement sécurisé et stimulant. Cela leur permet de se déplacer dans un environnement agréable, notamment grâce à la mise en œuvre de nombreux projets qui offrent et offriront des espaces de plus en plus qualitatifs, végétalisés et adaptées aux besoins de la mobilité douce.



Néanmoins, les espaces qui ne sont pas initialement destinés à un usage de jeu ou de sport⁶⁶ne sont pas forcément toujours pensés au travers de la perception de l'enfant et plus spécifiquement du très jeune enfant de moins de quatre ans comme le soulignent les résultats de l'enquête qualitative.

Les places de jeux publiques : espaces éducatifs et inclusifs

La ville compte 34 places de jeux, répertoriées dans un inventaire communal détaillé⁶⁷. La stratégie place de jeux de la Ville a comme premier objectif de favoriser une éducation globale en mettant à disposition des espaces de rencontres et de socialisation.

- Proposer une offre spatialement équitable de places de jeux sur l'ensemble de la commune de Fribourg ; Offrir des places de jeux sûres avec des zones végétalisées et ombragées, adaptées au changement climatique ;
- Offrir des équipements à la fois divers, originaux novateurs et diversifiés, dans la mesure du possible pour toutes les catégories d'âge et en considérant l'inclusion des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap ;
- Comprendre la place de jeux comme un espace de rencontre et de mouvement, en offrant un mobilier adéquat, tout en étant attentif au sentiment de sécurité qui doit se dégager de ces places.

Les cours d'école : des espaces polyvalents

Les cours d'école, également très fréquentées, sont également réfléchies pour une utilisation multiple, que ce soit pendant le temps scolaire ou en-dehors. Elles offrent un cadre accessible aux enfants du quartier ainsi qu'aux structures extrascolaires. Ces espaces jouent un rôle important pour le jeu, le mouvement et les rencontres comme le montrent les résultats des enquêtes.

Les jardins communautaires, les espaces verts et des lieux divers

Les enfants et leur famille peuvent aussi découvrir la nature en milieu urbain grâce aux jardins communautaires de la ville au Jura-Torry et au Schoenberg. Le jardin botanique quant à lui constitue un lieu privilégié pour explorer la biodiversité, encourager la curiosité scientifique et sensibiliser à l'environnement. D'autres lieux parfois non répertoriés par l'administration tels que les espaces où vivent des animaux (poney, chouettes...) ou encore le tunnel où des graffitis sont représentés et perçus par les enfants comme des lieux agréables où ils ont du plaisir à aller.

Les équipements sportifs connectés et le mouvement

Dans sept lieux publics en ville de Fribourg, il existe des casiers connectés « BoxUp » qui permettent à la population d'avoir accès à du matériel sportif. Le matériel à disposition n'est cependant pas forcément pensé pour les tout petit-e-s, limitant leur accès à des activités motrices essentielles⁶⁸. Ainsi, il est pertinent de proposer des espaces urbains aménagés pour promouvoir l'activité physique. Les lignes Pédibus, qui visent à offrir aux enfants un accompagnement sur le chemin de l'école, sous la responsabilité des parents, utilisent l'espace urbain à travers le prisme des besoins des enfants.

Les activités culturelles et éducatives

Dans le cadre de la programmation culturelle scolaire et des projets de classe proposés par les activités culturelles scolaires et extrascolaires, les élèves sont amenés à se déplacer dans l'espace urbain (spectacles, festivals, événements divers) ou les écoles sollicitent et intègrent à leur programmes différents évènements (fête de la danse, fête de la musique...). Avec le passeport vacances, les enfants peuvent découvrir des espaces variés : fermes, jardins, musées, services publics et associations locales, favorisant ainsi l'apprentissage et l'appropriation du territoire urbain. Ce travail d'appropriation est également réalisé par les structures d'accueil extrascolaires au quotidien, de manière disparate selon

66 https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2022/02/aurba_AEP_enfantsEP.pdf

67 https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-09/Inventaire%20places_jeux_2021.pdf

68 Le programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » de la Direction de la santé et des affaires sociales de 2021 mentionne que l'activité physique des enfants de 0 à 6 ans diminue.



les quartiers et les moyens.

f. Santé physique et psychique

Soutenir l'encouragement précoce commence par la mise en place d'un suivi de qualité dès la grossesse. La ville compte plusieurs acteur·trice·s périnataux qui travaillent durant la période de grossesse et après la naissance tels que les gynécologues, pédiatres.... Les sages-femmes et hommes sages-femmes interviennent eux jusqu'au 52^{ème} jour de vie de l'enfant. Leur rôle principal est en lien avec les soins prodigués à la mère, ces professionnel·le·s sont aussi présents durant le congé paternité et jouent un rôle crucial d'information et de soutien auprès des parents, ce suivi est pris en charge par l'assurance maladie. Par la suite, ce sont les infirmier·ère·s puériculteur·trice·s qui sont spécialisé·e·s par rapport au suivi de l'enfant et de la relation enfant-parent. Ces prestations sont essentielles pour permettre aux parents d'obtenir les informations et le soutien nécessaire dans la découverte de leur rôle de parent. L'Office familial offre un espace de puériculture au centre-ville de Fribourg. Le suivi peut se faire à domicile ou au sein de l'Office familial. Les mères peuvent également faire appel à des sages-femmes indépendantes. Les hôpitaux et la maison de naissance sont des lieux où les parents sont accompagnés lors des premiers mois de vie de leur enfant. Les parents ont également accès à des conseils dans les cabinets de pédiatrie. Toutefois, comme le reste de la Suisse, le canton de Fribourg manque de pédiatres comme l'indique le rapport du Service de l'action sociale de l'Etat de Fribourg de 2023⁶⁹. Cela peut impacter l'accès aux soins, surtout pour les familles allophones et les familles touchées par la pauvreté. L'accès aux soins pour les familles allophones reste sensible, car il peut y avoir besoin d'interprétariat ou de traductions pour avoir accès aux informations et aux soins. L'association PanAae offre différentes prestations autour de la périnatalité et de la naissance assurant la présence d'une interprète communautaire.

La Ville de Fribourg propose des services en milieu scolaire pour les élèves de 1H à 11H, au travers du Secteur de la médecine scolaire. Les élèves ont également accès, gratuitement, à un contrôle dentaire annuel, dispensé par le Service du dentiste scolaire cantonal ou par un dentiste privé. La Ville de Fribourg subventionne les soins dentaires, hors orthodontie, en fonction du revenu des parents. Les services de logopédie, de psychologie et psychomotricité peuvent également être sollicités gratuitement. Cependant les familles doivent parfois se montrer patientes face au délai de prise en charge. Avant l'entrée à l'école, les parents doivent eux-mêmes trouver les soutiens nécessaires.

La santé psychique dans la petite enfance est une thématique importante, comme le constate Promotion Santé Suisse⁷⁰ et qui préoccupe de plus en plus les professionnel·le·s des domaines relevant de l'éducation, de la santé et des affaires sociales. Les différentes associations spécialisées ainsi que les structures d'accueil de jour jouent un rôle central dans ce domaine.

Promotion Santé Suisse⁷¹ nomme la santé psychique des parents comme un élément ayant un impact sur le bon développement de leur enfant. Il est nécessaire de promouvoir et de soutenir cette dimension de la sphère familiale. Les parents sont aujourd'hui amenés à vivre une vie familiale plus isolée et le rythme de vie peut impacter leur santé psychique et physique.

g. Soutien à l'apprentissage des langues

La Ville de Fribourg est une ville bilingue et plurilingue. Au niveau administratif, les informations importantes sont accessibles en français et en allemand. Il existe néanmoins une palette de langues et les familles sont de plus en plus plurilingues. L'apprentissage de la langue de scolarisation (français-allemand) est un enjeu pour l'entrée à l'école et l'égalité des chances. Les structures de garde sont

69 <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-10/etude-des-besoins-des-familles-pour-le-rapport-sur-la-politique-familiale.pdf>

70 https://promotionssante.ch/sites/default/files/2023-01/Fiche_d_information_PSCH_2019-03_-La_promotion_de_la_sante_psychique_dans_la_petite_enfance.pdf

71 https://gesundheitsfoerderung.ch/sites/default/files/2022-08/Brochure_PSCH_2021_08_-_Soutenir_la_sante_psychique_des_parents.pdf



perçues dans les faits (ainsi que dans certains règlements communaux tel que le règlement des AES par exemple qui nomme les besoins sociaux et d'intégration⁷²) comme des lieux essentiels en matière d'accompagnement à l'apprentissage de la langue de scolarisation, mais au niveau législatif, celles-ci sont encore principalement considérées comme des solutions de garde pour concilier vie familiale et vie professionnelle ainsi que les moyens d'actions. Ainsi, l'accès n'est pas possible pour toutes les familles et le coût est également un frein. Les maternelles et les groupes de jeux sont fréquemment utilisés comme un moyen de favoriser l'apprentissage de la langue et soutenir le développement global de l'enfant. Les espaces de rencontre permettent les échanges en français ou en allemand, mais ils tendent surtout aux échanges de conseils et à l'expérimentation de manière sûre des premières années de vie en tant que famille (séparation, règles d'éducation, socialisation avec les pairs).

L'entrée à l'école constitue parfois le premier moment où certains élèves sont mis en contact avec la langue de scolarisation. Bien que l'école constitue un lieu d'apprentissage de la langue de scolarisation, la réalité est plus nuancée et disparate selon les quartiers. Dans certains quartiers, comme celui du Schoenberg, une proportion significative d'enfants (53%) entrent à l'école en section francophone avec aucune ou seulement une minime connaissance de la langue française. En ajoutant une connaissance « moyenne » de la langue, ce taux peut grimper jusqu'à 75%, soit $\frac{3}{4}$ des élèves qui commencent leur scolarité en 1H avec un niveau de langue qu'ils vont devoir s'efforcer de compenser pour la suite de leur parcours scolaire. L'apprentissage « par immersion » s'avère donc complexe dans ces conditions.

En amont, ORS et Caritas, via le programme Krapô, travaillent avec différentes structures d'accueil de jour (principalement les groupes de jeux et les maternelles) afin de soutenir l'apprentissage de la langue. En 2024, près d'une quarantaine d'enfants fréquentent des structures d'accueil de jour pour des raisons d'apprentissage de la langue.

h. Répartition géographique des offres proposées

La Ville de Fribourg peut se targuer d'un tissu associatif dense qui met à disposition une pluralité d'offres et de prestations, pour les enfants de 0 à 8 ans, répartie dans les différents quartiers. Toutefois, si les cafés-parents organisés par l'AEF sont présents dans cinq quartiers (Jura, Schoenberg, Pérrolles, Places et Vignettaz) avec des horaires de présence limités et que les CAS ont des locaux dans quatre quartiers (Jura, Schoenberg, Pérrolles et Neuveville) avec des horaires élargis, les offres de soutien aux parents et les lieux de rencontre pour les enfants de 0 à 4 se trouvent principalement au centre-ville⁷³.

Les activités extrascolaires quant à elles sont relativement bien distribuées dans les quartiers. Les structures d'accueil de jour préscolaires et extrascolaires sont réparties dans presque tous les quartiers. Cependant, les quartiers à forte proportion d'enfants ne disposent pas d'une offre globale particulièrement dense.

2. Analyse des offres et prestations fournies

Ce chapitre présente les résultats croisés des perspectives des acteur·trice·s de l'encouragement précoce, de celle des enfants ainsi que de leurs parents provenant des deux enquêtes menées auprès de la population. Il met en lumière plusieurs enjeux concernant l'accès aux prestations, la socialisation et l'épanouissement des jeunes enfants, ainsi que le soutien aux familles.

Accès à l'information

Tout d'abord, il apparaît essentiel d'améliorer **la communication et l'accès à l'information** pour les familles. Afin de garantir une égalité d'accès aux prestations dans le domaine de la petite enfance une

72 Règlement

73 Voir les cartographies en annexe.



attention particulière est nécessaire pour les familles allophones. Le retour des enquêtes aux familles met en lumière le besoin d'améliorer la diffusion des informations liées à la santé, la parentalité et le droit. Avant la naissance, les familles expriment un besoin d'informations administratives et médicales. Cependant, après la naissance, bien que les informations relatives à la santé de l'enfant soient jugées satisfaisantes, des lacunes sont observées concernant la diffusion d'informations sur les moyens de garde, les activités d'éveil et de loisirs et les lieux de rencontre.

Un aspect relevé par près des trois quarts des parents qui ont répondu, concerne le manque d'information sur la santé psychique et physique des parents. Les professionnel·le·s de la petite enfance confirment cette tendance et ajoutent que la mise en place d'ateliers spécifiques et de groupes de parole pourrait répondre à ce besoin. Par ailleurs, malgré l'existence de plusieurs canaux d'information, aucun lieu centralisé ne permet de regrouper efficacement les ressources disponibles. Les parents, notamment les familles nouvellement arrivées ou allophones, peinent à naviguer parmi ces canaux et s'appuient souvent sur des réseaux informels, un mode de communication qui peut être inégalitaire et exclure les plus vulnérables. Les professionnel·le·s du domaine soulignent qu'une meilleure structuration de l'offre d'encouragement précoce, en particulier dans un contexte où l'intérêt pour ces prestations s'accroît, permettrait une meilleure diffusion des informations. Enfin, tant les familles que les professionnel·le·s insistent sur l'importance de la qualité des prestations. Si les acteur·trice·s présent·e·s de longue date semblent bien collaborer et se connaître, il semble qu'il peut être difficile pour les associations émergentes d'accéder aux informations. Une meilleure connaissance réciproque entre acteur·trice·s des différents champs professionnels permettrait d'optimiser l'orientation des familles vers les services adaptés, renforçant ainsi l'efficacité du réseau et la qualité de l'accompagnement.

Valorisation du bilinguisme et du plurilinguisme

La population montre un intérêt marqué pour les offres bilingues, avec 65 % des répondant·e·s considérant le bilinguisme comme une chance. Cependant, il semble que cette pratique ne soit pas suffisamment répandue dans les structures existantes, seulement trois crèches sur treize étant bilingues. La pratique du bilinguisme dans les structures d'accueil ainsi qu'à l'école est parfois vécue par certains enfants de manière assez négative. Il serait donc pertinent de soutenir cette offre et d'explorer davantage la question du bilinguisme, mais aussi du plurilinguisme, notamment en tenant compte des langues d'origine des familles, dont 13 % ont pu répondre à l'enquête dans leur langue maternelle.

L'importance des espaces urbains pour la socialisation

Un élément transversal, qui ressort du croisement des discours des parents et des enfants de l'enquête qualitative, concerne la force avec laquelle des espaces formels et informels de l'environnement urbain, impliquant ou non la présence de professionnel·le·s de la petite enfance, sont évoqués, comme des espaces de socialisation enfantine et parentale. Le fait que ces espaces soient un lieu de socialisation non seulement enfantine, mais également parentale, est particulièrement évoqué par les parents allophones, récemment immigrés et installés à Fribourg. Le croisement des regards récoltés dans les divers ateliers identifie la nécessité de penser un environnement urbain adapté aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles. A un niveau individuel, il permet à chaque jeune enfant de se développer et s'épanouir au mieux, et à chaque famille de vivre au mieux cette période. A un niveau structurel, l'espace urbain est identifié comme un moyen pour une collectivité de favoriser l'intégration et la cohésion sociale des jeunes enfants et de leurs familles⁷⁴.

Développement de l'autonomie et exploration sensorielle

En ce qui concerne le développement de l'autonomie des enfants, les contrastes relevés entre les dires des enfants âgé·e·s de deux à quatre ans et ceux âgés de quatre à six ans montrent à quel point il s'agit

74 Stern S. et Schwab Cammarano, S. (2018). Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes. Zurich : INFRAS sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales.



d'un processus progressif. Chez les plus jeunes déjà, l'environnement extérieur s'avère un espace de développement de l'autonomie. Toutefois, cet apprentissage se fait avec l'accompagnement proximal des parents ou autres proches précédemment décrit, de manière à développer les bases d'apprentissage qui permettront par la suite à l'enfant, lorsqu'il·elle sera un peu plus âgé·e, de faire les mêmes choses seul·e·s. Le regard des enfants témoigne aussi de l'importance de penser des environnements stimulant leurs sens, participant à leur éveil esthétique, particulièrement susceptibles de susciter leur appropriation. Pour cela, cet environnement doit répondre à la fois aux besoins de stimulation, d'expériences adaptées et d'exploration autonome des jeunes enfants, mais également aux besoins de sécurité, de protection et de possibilités de régulation de leurs expériences. À ce propos, les dires des enfants soulignent le rôle essentiel joué par l'accompagnement et l'étayage fourni par l'adulte dans les expériences faites au sein de l'environnement urbain⁷⁵ (par exemple, avoir un parent qui encourage l'enfant lorsqu'il fait du vélo, répondre à ses observations et questions de ce qu'il observe en ville etc...). Les résultats de l'enquête auprès des enfants soulignent combien l'expérience de la ville, surtout pour les très jeunes enfants, se vit beaucoup au travers de leurs sens. Ces derniers n'expriment pas de compréhension précise des distances et des limites géographiques. Leur perception est de plus limitée aux lieux qu'ils fréquentent régulièrement. Ils ne nomment pas « Fribourg » ni le nom de leur quartier, qui semble le plus souvent leur être étranger. L'identification à la ville ou au quartier devient bien présente chez les enfants de quatre à six ans. Les résultats de l'enquête qualitative montrent également que les places de jeux constituent, aux yeux des enfants rencontrés, un espace essentiel au plaisir et à la socialisation. Il s'agit du lieu principalement évoqué par les enfants lorsqu'ils parlent du quartier et de la ville. Ils indiquent fréquenter régulièrement et apprécier les places de jeux de la ville, et plus spécialement celles qui sont près de leur lieu d'habitation.

Inégalités dans la répartition des offres et activités de loisirs

Un autre type de lieu évoqué à plusieurs reprises par les enfants, et associé au plaisir, concerne des espaces offrant ce que l'on pourrait catégoriser comme des activités socioculturelles, permettant par exemple d'observer des animaux vivants ou empaillés (p. ex. musée d'histoire naturelle) ou de participer à des événements festifs (p. ex. Carnaval, St Nicolas). Ces espaces sont souvent évoqués comme des lieux où les enfants aimeraient aller plus souvent. L'intérêt pour le monde animal revient particulièrement souvent dans les dires des enfants. Signalons aussi l'intérêt exprimé par plusieurs enfants, y compris parmi les plus jeunes, pour des espaces urbains incluant des éléments artistiques, tels des graffitis.

Un autre constat concerne la répartition quelque peu inégale des offres sur le territoire communal. Si certaines associations, souvent celles de portée cantonale, se situent au centre-ville, des offres complémentaires s'exportent ponctuellement, le temps d'une lecture ou d'une visite aux familles dans les quartiers, permettant ainsi une plus grande proximité avec la population. Dans l'attention aujourd'hui portée à une approche globale du développement des jeunes enfants, la parole des enfants rencontrés confirme dès lors la nécessité de penser l'adaptation de l'environnement urbain en général, et pas seulement des places de jeux, en faisant en sorte qu'il leur offre des possibilités d'expérimentation au niveau moteur, social, relationnel, cognitif, affectif et émotionnel. L'enquête par questionnaire met en lumière la mobilité des familles en terme de loisirs. Les familles se rendent dans les places de jeux, mais restent également beaucoup dans leur quartier ou chez elles. Cela coïncide avec les prestations décentralisées déjà existantes réalisées par certain·e·s acteur·trice·s, allant à la rencontre des familles là où elles se trouvent. Cette proximité accrue avec les familles semble pertinente et mérirait d'être développée afin de mieux répondre à leurs besoins réels tout en leur offrant un accès plus direct aux services et activités.

En ce qui concerne les activités de loisirs, si elles sont généralement perçues de manière positive par les familles, plusieurs obstacles subsistent, notamment des horaires jugés inadaptés et des coûts considérés comme élevés. Les retours des acteur·trice·s de la petite enfance montrent un besoin de

75 Conus, X., Kamrath, C. et Terrier, C. (2024), Enquête qualitative collaborative sur les regards de jeunes enfants et de parents de jeunes enfants sur leur environnement en ville de Fribourg. Fribourg.



penser les offres en termes de planification (événements hebdomadaires, mensuels, ou annuels) afin de mieux correspondre aux attentes et disponibilités des familles. Les activités régulières, gratuites, sans inscription préalable et ancrées dans une certaine continuité sont perçues comme étant plus accessibles. Les familles manifestent un intérêt particulier pour les activités en plein air et les événements combinant enfants et parents.

Espaces de rencontres parents-enfants

Les lieux de rencontre pour familles, avec présence de professionnel·le·s, devraient être optimisés en termes de fréquence d'ouverture et de proximité avec les quartiers à forte densité d'enfants. Identifier ces lieux comme des points d'informations et de ressources pour les parents est crucial lors des premières années de vie de leur enfant. Finalement, si ces lieux ne sont pas soumis à des obligations légales, il est toutefois important d'en garantir le professionnalisme afin d'assurer la qualité. Dans l'enquête menée auprès des familles, les parents expriment le besoin de disposer de temps libre pour eux-mêmes, pour leur couple, ainsi que d'être mieux informés sur les lieux de rencontre. De plus, plusieurs acteur·trice·s soulignent l'importance de créer des lieux de rencontre accessibles (bas seuil) pour que les familles puissent s'y rencontrer, tout en étant au plus proche du public concerné. La cartographie actuelle révèle que ces espaces ne sont pas toujours situés à proximité des quartiers où la proportion d'enfants est la plus élevée. Il y a aussi lieu de s'assurer de la disposition des offres de manière géographique afin que celles-ci soient situées dans les endroits stratégiques.

Renforcement du soutien précoce via le développement de visites à domicile

Les professionnel·le·s de la santé, qui relèvent davantage des politiques cantonales que communales, jouent un rôle crucial dans l'accompagnement précoce des familles. Le travail de complémentarité entre ces derniers et les professionnel·le·s du domaine de l'éducation et de l'action sociale est essentiel pour renforcer la dimension préventive (détection précoce) et mieux accompagner les familles dans cette phase clé du développement des jeunes enfants. Le développement de la prestation des **visites à domicile par les professionnel·le·s** de ces différents domaines semblerait indiqué pour soutenir au mieux les familles. Cela permettrait de relever le défi majeur actuel du soutien précoce aux familles les plus éloignées, souvent moins atteignables par les initiatives habituelles. Il en va de même pour l'intégration des pères dans ces offres, leurs besoins pouvant diverger de ceux des mères.

La transition vers l'école

Dans le cadre des réseaux Paysage éducatif, les professionnel·le·s de l'enfance et de la jeunesse ont exprimé une grande inquiétude face aux difficultés d'intégration scolaire et sociale des enfants nouvellement scolarisé.es. Les difficultés, soulevées principalement par les établissements scolaires, ne concernaient pas uniquement la non-maîtrise de la langue scolaire, mais également d'autres, telles que le manque d'autonomie des enfants ou les difficultés de séparation. Malgré l'inquiétude exprimée de la part des professionnel·le·s, la majorité des parents n'expriment pas de craintes pour l'entrée en scolarité obligatoire. Toutefois, certains parents souhaitent davantage d'informations administratives et pratiques. Certain·e·s acteur·trice·s comme les structures d'accueil de jour extrascolaires ainsi que les acteur·trice·s scolaires souhaiteraient davantage d'harmonisation et d'outils permettant de faciliter la transition vers l'entrée à l'école. Il semble dès lors intéressant d'adapter la communication et les outils de prévention et d'informations aux différents besoins des familles et des professionnel·le·s.

Soutien aux structures d'accueil de jour

Les structures d'accueil de jour jouent un rôle central dans l'intégration sociale, l'apprentissage linguistique et le soutien des familles. Elles sont de véritables relais pour les familles et des lieux essentiels de cohésion sociale. Elles participent également à la diffusion d'informations aux familles. Dans l'enquête auprès des familles, les parents d'enfants de moins de cinq ans se disent plus fatigués physiquement et psychologiquement que les parents d'enfants de 5 à 8 ans. Pour améliorer leur santé mentale et physique, les parents estiment avoir un besoin de garde ponctuelle sans inscription et avoir



suffisamment d'informations sur ce qui existe. Le besoin de relais comme une halte-garderie est un élément relevé par certain·e·s acteur·trice·s.

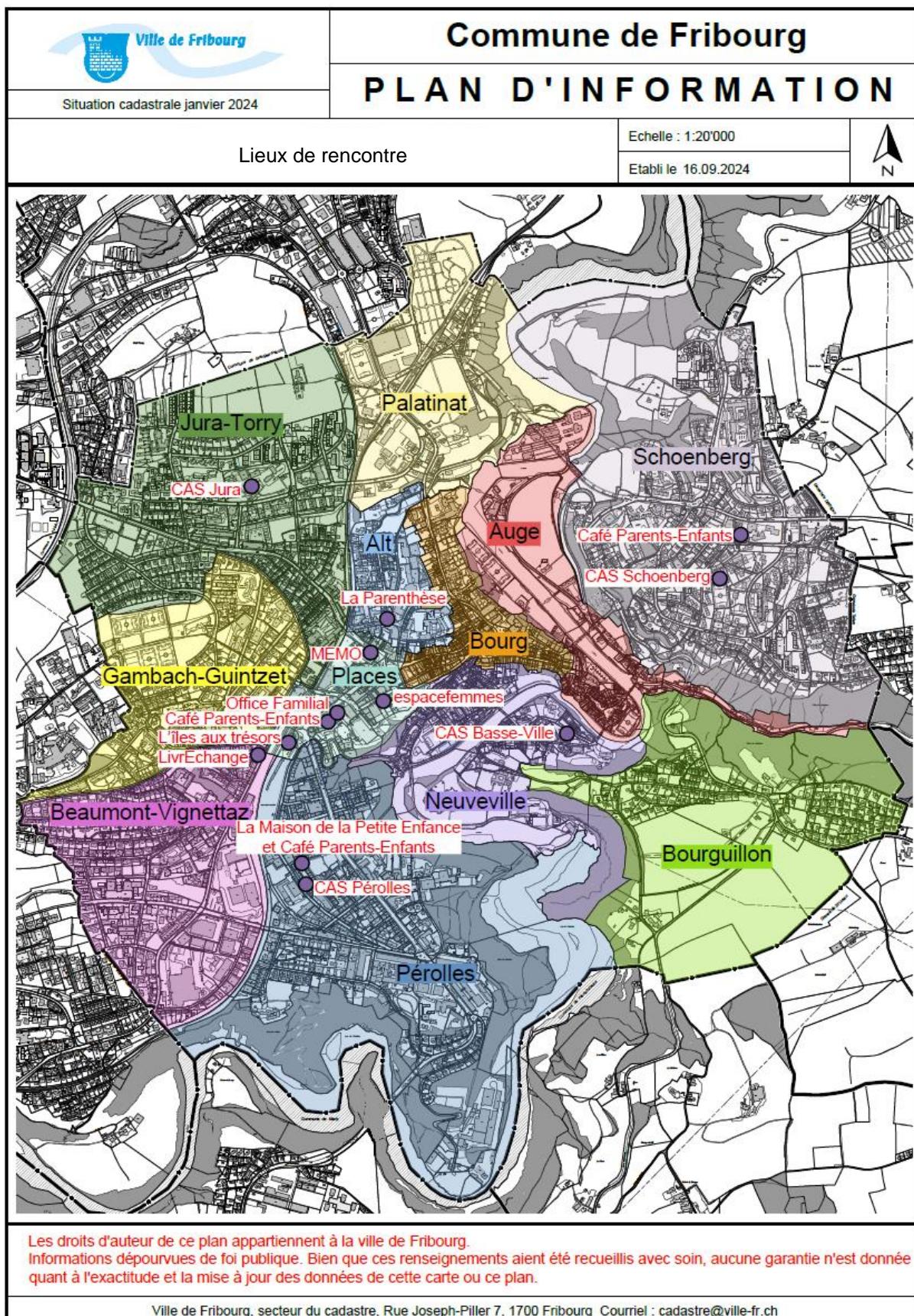
Soutien spécifique pour les enfants à besoins particuliers

Les parents ayant mentionné avoir un enfant avec une suspicion de handicap ou un handicap avéré nomment certains éléments pour améliorer l'intégration de leur enfant : une sensibilisation du public, des offres adaptées ou la formation des professionnel·le·s. Concernant les besoins particuliers, certain·e·s acteur·trice·s nomment que ces familles, épuisées, sont isolées et ont surtout besoin de relais dans la prise en charge de leur enfant et d'avoir accès à des informations spécifiques rapidement. Il est nommé que les acteur·trice·s prenant en charge ces enfants à besoins particuliers ont également besoin d'être formé·e·s pour assurer une meilleure intégration de leurs enfants. Ainsi, il est nécessaire d'avoir une réflexion autour des moyens à mettre en œuvre dans les différentes structures de la Ville de Fribourg pour correspondre aux besoins de ces enfants.

La thématique des écrans n'a pas été relevée par les enfants et les parents, car celle-ci n'était pas au centre des échanges. Toutefois, le réseau de la petite enfance nomme la nécessité de renforcer l'information et la prévention à l'exposition aux écrans.

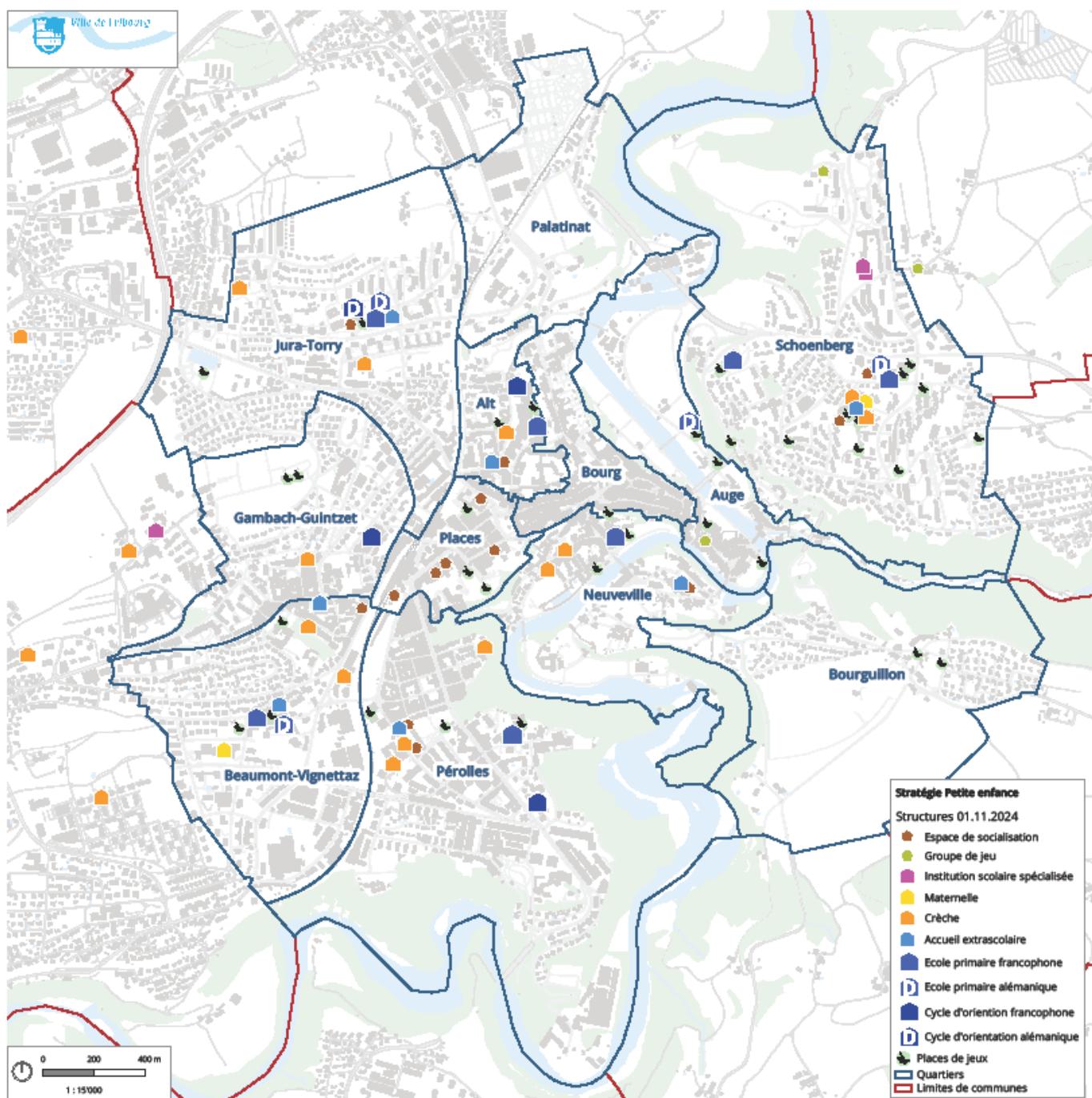


Annexe 6 Cartographie des lieux de rencontre - 2024



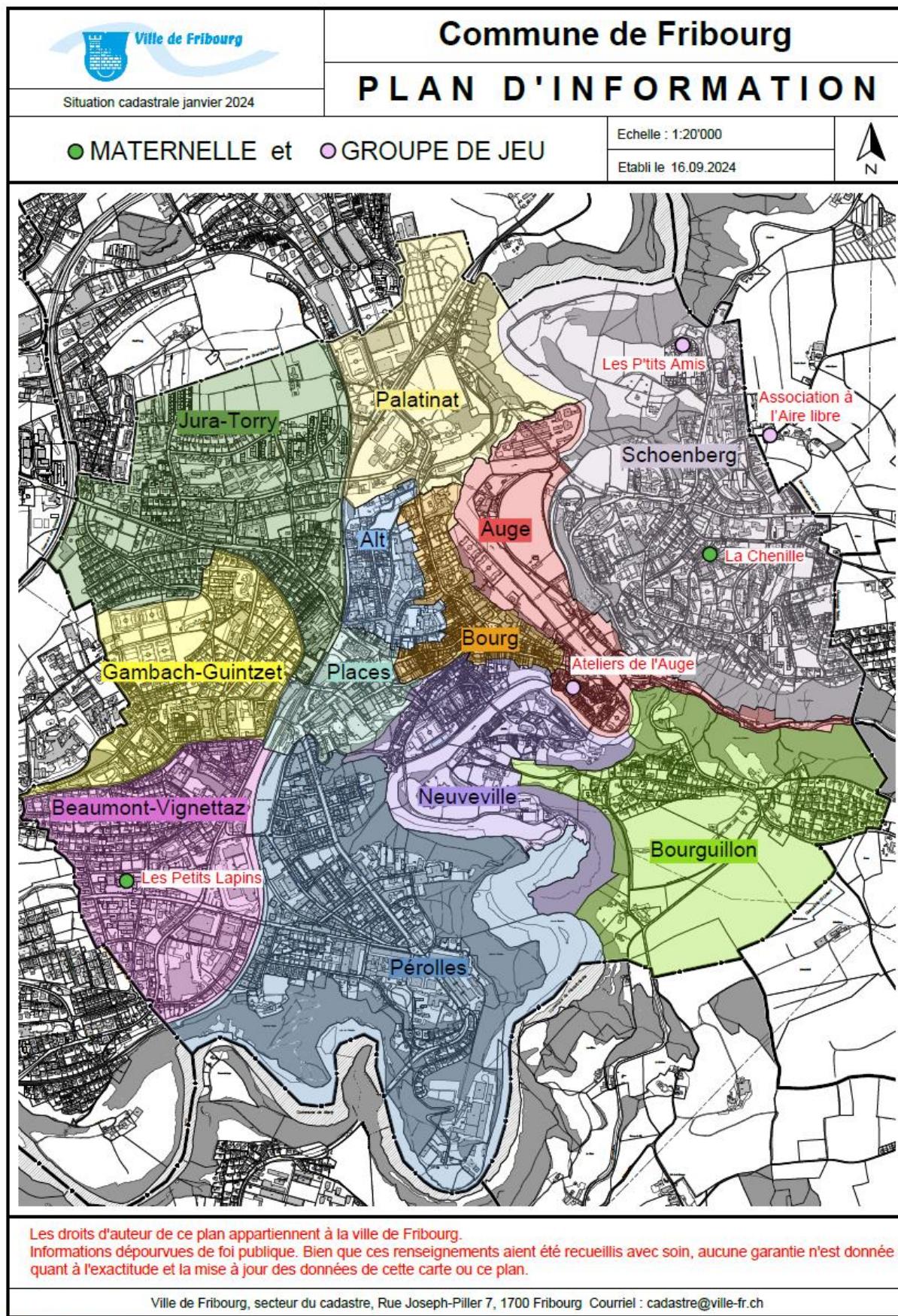


Annexe 7 Cartographie enfance de la ville - 2024





Annexe 8 Cartographie des structures de socialisation (TOE) – 2024



© Cadastre administratif Fribourg - petite enfance et jeunesse - Conférence des Communes - M. du 2024



Ville de Fribourg